

Depuis 1761

Une passion : connaître, une ambition : transmettre

Bilan d'activité 2024-2025

Programme de travail 2025-2026

Août 2025

Résumé

L'Académie d'agriculture de France est résolument tournée vers l'avenir. Elle a pour mission d'éclairer la société et les décideurs. Forte de plus de 500 membres français et étrangers aux profils très divers, elle déploie des approches transversales sur des sujets complexes relatifs à l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, allant des domaines scientifiques aux questions sociétales.

L'Académie a connu en 2024 et 2025 un **renouvellement important de ses membres, dont son Bureau**. Elle a également procédé au **renouvellement de personnels permanents** très engagés dans la vie de la Compagnie. Ces changements conséquents ont été rendus possibles par la collégialité de ses instances et par l'accompagnement efficace des anciens membres du Bureau. Elle a établi son **schéma stratégique 2025-2030** dans une approche participative.

La Commission des programmes a élargi en 2025 les axes de travail créés pour asseoir la transversalité des productions de la Compagnie. Ce sont **six axes transversaux** qui ont été définis :

- **Nouvelles approches agroécologiques et sylvoécologiques**
- **Évolutions alimentaires**
- **Changement climatique, ressource en eau, biodiversité**
- **Science, gestion et sociétés**
- **Approche intégrée de la santé humaine, animale et environnementale**
- **Etats et perspectives des productions agricoles, sylvicoles, aquacoles, et des filières associées**

Une charte éthique de l'expertise académique a été adoptée en mai 2025 par 90% des votants, membres de l'assemblée plénière. Le texte rappelle ce qu'est l'Académie d'agriculture de France aujourd'hui, les principes fondamentaux de l'éthique et de l'expertise académique, à savoir le respect de la science et la responsabilité sociétale. Elle s'applique désormais à tous les membres et doit guider la vie de l'Académie.

Le colloque « État de l'Agriculture », conduit en partenariat avec Crédit Agricole SA, a porté, pour sa 7^e édition, en février 2025, sur « Changement climatique et compétitivité. Comment les exploitations françaises s'adaptent-elles ? » Quelques conclusions fortes sur l'importance des changements à opérer, les difficultés à faire les choix, la diversité des solutions et la difficulté de les financer ont été tirées.

Le thème de l'année 2024, mis à l'ordre du jour sur proposition de sa Présidente 2024, Marion Guillou, a permis d'élaborer un « **Plaidoyer pour de nouveaux partenariats pour la transformation des systèmes alimentaires entre la France, l'Europe et l'Afrique** ». Celui-ci est en cours de valorisation. Le président 2025 a proposé comme thème « **Pertes et gaspillages** », qui se déploie depuis début 2025 et se poursuivra jusque mi-2026.

Pour la seconde année, l'Académie a tenu en 2025 **un stand en propre au Salon international de l'agriculture (SIA)**, chaque section ayant eu en charge une journée pour valoriser ses productions et proposer des animations au grand public. De nombreuses personnalités françaises et étrangères, et des partenaires y ont été reçus. Le prix de l'information scientifique, décerné chaque année à un journaliste ayant fait preuve de qualités remarquables dans le traitement critique de l'information scientifique et sa vulgarisation auprès d'un large public, a été remis à Mathieu Robert.

Des partenariats forts existent avec l'Académie des sciences sur la forêt, l'eau, les sols, avec les Académies vétérinaires, de pharmacie, de médecine autour des liens santé, activités agricoles, agro-alimentaires et environnement, en particulier sur le concept de « **One Health** » et de « **l'antibiorésistance** », avec **l'Académie des technologies sur la biomasse et sa contribution à l'énergie**. Au-delà de ces actions spécifiques, l'Académie appelle de ses vœux un dialogue interacadémique plus régulier et plus général, dans lequel elle s'investira pleinement.

L'Académie compte désormais près de 30 000 abonnés sur LinkedIn, 3 400 abonnés sur la chaîne youtube. **Le « Mensuel » est diffusé à plus de 50 000 adresses. Les « Notes académiques », ont diversifié les rubriques proposées. Les fiches de « l'Encyclopédie en ligne » s'élèvent désormais à plus de 700.** Les ressources produites par l'Académie sont ainsi plus diverses, de mieux en mieux connues. L'Académie a produit mi-2025 trois rapports, l'un sur **la durabilité de l'élevage intensif en France, l'autre sur la gouvernance foncière**, le dernier sur **la contribution de la biomasse à l'énergie en France**. Ces trois rapports ont été valorisés par différentes voies.

L'Académie a récompensé l'excellence de trajectoires professionnelles remarquables au travers de ses médailles d'or et de vermeil, comme elle a distingué des travaux de recherche de premier plan avec les prix Dufrenoy, Limagrain, Xavier Bernard et Clément Jacquot.

Les actions intergénérationnelles se sont multipliées, avec les médailles d'argent pour dix jeunes docteurs jugés collégalement comme les plus méritants, et les diverses récompenses dont, le prix de thèse conjoint avec la Société Française de Biologie Végétale, le concours « Je filme le métier qui me plaît » avec le Crédit Mutuel, les projets d'innovation « Make IT Agri » avec la Fondation Avril, les prix aux mémoires de fin d'études avec la Fondation Xavier-Bernard, les bourses accordées en partenariat avec le Crédit Agricole Île-de-France Mécénat, sans oublier le concours « Graines d'agriculteurs » avec les Jeunes agriculteurs. L'Académie soutient également directement des projets qu'il s'agisse d'innovation informatique appliquée à la problématique du changement climatique avec le concours « Make IT Agri » avec la Fondation Avril ou ceux des entreprises valorisant le bois français avec les trophées Lanly.

Sans la générosité des académiciens donateurs et des mécènes, l'Académie n'aurait pu continuer d'investir pour mener à bien l'ensemble de ses missions et améliorer son fonctionnement. Qu'ils en soient tous remerciés chaleureusement ! **Les membres de l'Académie réalisent chaque année plus de 7 000 h de bénévolat**, au titre d'engagements collectifs, **une contribution estimée à plus de 900 000 €**. Mais un modèle économique de plus grande envergure doit être trouvé pour l'avenir afin, notamment, de stabiliser les permanents.

L'Académie déploie une politique active d'ouverture, de partenariat et de communication, confirme **une volonté de partage et de mise en débat des connaissances**, pour assurer la sécurité alimentaire et sanitaire et l'adaptation au changement climatique de l'agriculture, s'inscrire dans un réel objectif de développement durable. Les membres et les permanents de l'Académie se sont d'ores et déjà pleinement engagés dans la réalisation d'un riche programme 2025-2026 qui inclura l'ensemble de ses partenaires.

Paris, 30 août 2025

La Secrétaire perpétuelle de l'Académie d'agriculture de France

Chantal Gascuel

PRESENTATION DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

Marquée par l'histoire et résolument tournée vers l'avenir, l'Académie d'agriculture de France, est héritière de la Société d'agriculture de la Généralité de Paris royale créée en 1761, sous Louis XV, devenue Société royale d'agriculture en 1788. Constituée dès l'origine de personnalités éminentes dans le domaine des sciences et de l'agronomie, elle a progressivement étendu son champ de réflexion, de l'agriculture et la forêt, à l'alimentation et à l'environnement, dans le cadre du développement durable. Établissement reconnu d'utilité publique par décret du 23 août 1878, le Président de la République en est le protecteur, et la ministre chargée de l'agriculture, la présidente d'honneur.

Une charte éthique de l'expertise académique a été adoptée en mai 2025 après le vote favorable de 90% des votants, membres de l'assemblée plénière, à la suite de travaux qui se sont déroulés sur deux ans dans le cadre d'un groupe de travail pluridisciplinaire qui a procédé à de nombreuses auditions. Cette charte s'applique désormais à tous les membres. Le texte ci-dessous en est extrait et rappelle ce qu'est l'Académie d'agriculture de France aujourd'hui.

« La mission de l'Académie d'agriculture de France, telle qu'inscrite dans ses statuts publiés au Journal officiel, est de « Conduire des réflexions de nature scientifique, technique, économique, juridique, sociale et culturelle dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement afin d'éclairer la société et les décideurs pour préparer et accompagner leurs évolutions... Par ses séances publiques, ses publications, ses prix et récompenses, elle contribue aux débats de société concernant les enjeux des sciences et des techniques. Elle s'emploie à établir des passerelles entre les scientifiques, les acteurs opérationnels, les décideurs et les citoyens ». L'Académie a avant tout pour but d'éclairer le débat public et la décision des acteurs.

Son champ d'expertise inclut les activités agricoles (cultures, élevage...) et la forêt ; la gestion des ressources naturelles et des territoires ruraux ; l'alimentation ; les filières économiques de transformation et commercialisation des produits ; les interactions entre la nature et ces activités humaines, les rapports avec la société... Ces domaines, dont la liste peut évoluer, sont étudiés sous leurs aspects nationaux, européens et internationaux.

L'Académie promeut des activités durables, en s'appuyant sur la définition de la FAO « L'agriculture est durable lorsqu'elle satisfait les besoins des générations actuelles et futures tout en étant rentable, en préservant la santé de l'environnement et en garantissant l'équité sociale et économique ». Il s'agit de nourrir aujourd'hui tous les humains et de leur fournir d'autres biens et services (éthique utilitariste), tout en protégeant la nature qui doit accueillir les humains sans leur nuire et qui devra les nourrir demain (éthique de responsabilité). La responsabilité de l'Académie s'exerce vis-à-vis des humains, des êtres vivants non-humains, des écosystèmes, de la planète, aujourd'hui et demain.

L'expertise de l'Académie repose sur les connaissances, les compétences et les expériences professionnelles et personnelles diversifiées de ses membres, chercheurs et universitaires, personnels de l'état, des collectivités territoriales et du développement, agriculteurs et autres acteurs économiques des secteurs agricole et alimentaire, tous impliqués ou concernés par les connaissances scientifiques et techniques et leur impact sociétal.

En cela, l'expertise de l'Académie d'agriculture de France est unique. Elle ne se confond avec aucune autre dans les domaines thématiques qui constituent son identité. **Elle se différencie de l'expertise scientifique *sensu stricto*. Toutefois, en s'appropriant collectivement la connaissance en train de se construire et en la confrontant à une diversité d'expériences, l'Académie lui confère une valeur ajoutée. Elle établit des passerelles par lesquelles circulent, entre elle et les autres acteurs du débat public, des savoirs, des questions et des retours d'expérience sur les usages sociaux des connaissances.**

L'Académie est un organisme collégial. La collégialité contribue à la légitimité et la valeur de ses avis. Coresponsables des actions de l'Académie, ses membres coopèrent entre eux, tout en confrontant leurs points de vue. Le respect, partie intégrante de la déontologie académique, est de mise entre ses membres, mais aussi envers les personnes extérieures, même en cas de désaccord sur les idées. »

En 2025, le bureau de l'Académie est composé de Michel Dron, ancien directeur scientifique du CIRAD, président, de Marion Guillou, ancienne PDG de l'INRA, présidente 2024, Georges-Henri Florentin, ancien directeur général de l'institut technologique FCBA élu vice-président et qui sera président en 2026. Chantal Gascuel et Patrice Robichon poursuivent leur mission de secrétaire perpétuelle et trésorier perpétuel, respectivement. Chantal Chomel et Michel Hermeline sont reconduits au bureau, en tant que vice-secrétaire et vice-trésorier, respectivement. Ce bureau agit en étroite collégialité.

Les élections des 120 membres titulaires et des 60 membres associés étrangers, ainsi que celles du Secrétaire perpétuel et du Trésorier perpétuel, sont approuvées par un décret du Président de la République. Les élections des 180 membres correspondants et des 60 membres correspondants associés étrangers sont approuvées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture. Un annuaire électronique est accessible sur le site Internet. Ces membres sont renouvelés pour partie chaque année à partir de propositions des sections, d'un examen par la commission académique, puis un vote des membres titulaires et émérites.

L'année 2025 a permis l'élection de 23 nouveaux membres correspondants, 4 nouveaux correspondants associés étrangers, 13 membres sont passés de membres correspondants à membres titulaires, 9 de correspondants associés étrangers à membres associés étrangers. Tous ces nouveaux membres se sont présentés par une courte vidéo accessible en ligne (<https://www.academie-agriculture.fr/>), lorsqu'ils ont été accueillis à la séance de rentrée du 8 janvier 2025. Pour les membres correspondants, ont été recrutés : 9 femmes et 14 hommes, d'âges étalés, entre 51 et 74 ans, 10 scientifiques, 8 experts du monde économique (y compris agriculteurs), 5 des services de l'Etat. Pour les membres titulaires, ont été recrutés : 1 femme et 12 hommes, 10 scientifiques, 3 du monde économique. **La diversité des membres (compétence, métier, âge, genre...) est une richesse de l'Académie d'agriculture de France sur laquelle l'Académie reste vigilante.** La diversité de genre reste un point faible qui a été discuté lors des commissions académiques et devra être surmonté en 2026. La diversité de métier fait également l'objet d'attention.

Toutes les activités de l'Académie sont organisées en présentiel et en distanciel (réunions internes de sections, groupes de travail, commissions, bureau... ; séances publiques hebdomadaires et colloques... suivis par diffusion directe et en différé sur la chaîne « *YouTube* » de l'Académie). Ces dispositifs offrent la possibilité à un plus grand nombre de membres de participer aux travaux de l'Académie, en particulier aux provinciaux, et surtout aux correspondants et associés étrangers, consœurs et confrères de très nombreux pays.

L'année 2025 a été marquée par **l'élaboration du schéma stratégique 2025-2030**, par consultation des commissions et des sections. L'Académie doit combiner une stratégie de la demande, émanant des parties prenantes, du public, du privé comme de la société civile, et une stratégie de l'offre qu'elle porte naturellement par l'expertise de ses membres. Il paraît important qu'elle anticipe

bien les sujets et les lieux où elle est attendue, qu'elle affirme mieux ses grands thèmes, qu'elle travaille l'art et la manière d'entrer dans le débat public. Grâce à sa structuration en sections, par grands domaines, et en groupes de travail (GT), en transversalité, la compagnie peut développer des travaux prenant en compte la complexité des situations et des problématiques, la diversité des demandes. L'Académie, déjà très ouverte à des partenaires et à l'international grâce à ses membres, en particulier aux associés, doit amplifier cette ouverture, comme elle doit amplifier ses relations avec la jeunesse, cultiver les actions intergénérationnelles. L'Académie assumera alors pleinement sa devise : « une passion : connaître, une ambition : transmettre ».

Le schéma stratégique s'organise autour de six défis :

- Renouveler l'image de l'Académie, accroître sa notoriété
- Traiter des thèmes en phase avec les préoccupations actuelles et les besoins futurs
- S'assurer d'une diversité de recrutements, développer la transversalité des productions éditoriales
- Poursuivre l'ouverture à des partenaires, à l'international, à la jeunesse et aux travaux transgénérationnels
- Assurer la valorisation et la diffusion des productions éditoriales
- Assurer la pérennité financière et patrimoniale de l'Académie

LES ACTIVITÉS DE L'ACADÉMIE EN 2024-2025

1 – Un programme de travail inscrit dans des thèmes structurants

L'élaboration collective du programme de travail mobilise l'ensemble des membres de la Compagnie sur des thèmes structurants. Il répond à deux préoccupations : être un outil de dialogue et de transversalité entre les sections ; être un instrument de communication externe.

Les six thèmes prioritaires, discutés et enrichis en 2025, sont les suivants :

- Nouvelles approches agroécologiques et sylvoécologiques
- Évolutions alimentaires
- Changement climatique, ressource en eau, biodiversité
- Science, gestion et société
- Approche intégrée de la santé humaine, animale et environnementale
- Etats et perspectives des productions agricoles, sylvicoles, aquacoles, et des filières associées

Le thème de l'approche intégrée de la santé, ou « One health », renforce l'articulation entre agriculture, alimentation et environnement. L'axe sur les productions agricoles, sylvicoles et aquacoles, s'attache à capter les dynamiques en cours et les facteurs d'évolution : histoire, trajectoire de transformation, durabilité, acceptabilité, scénarios pour le futur, territorialisation, éthique.

L'expertise sur l'histoire, naturellement ancrée dans l'Académie par son patrimoine, fait également l'objet de travaux. Enfin, le président peut, s'il le souhaite, engager un travail sur un thème de son choix, ce qui peut constituer un thème phare de l'année académique. Ceci a été le cas en 2024 et 2025.

La commission des programmes, qui réunit les membres du Bureau et les dix secrétaires de section, étudie et discute des propositions de séances, colloques et visites ; la commission académique, qui associe de plus les anciens présidents, secrétaires et trésoriers perpétuels, arrête ce programme.

Les séances publiques sont organisées chaque mercredi, exception faite des jours fériés et des périodes de vacances académiques. Elles sont le fruit de la réflexion des sections ou de groupes de travail, et contribuent à renforcer la transdisciplinarité des travaux académiques. L'Académie se met ainsi délibérément en position d'éclairer des choix face aux multiples défis et contradictions du monde actuel. En 2025, une trentaine de séances publiques ont été organisées.

Des séances internes, réservées aux membres de l'Académie, ont été organisées pour discuter collectivement des rapports de l'Académie, afin d'intégrer l'ensemble des avis des membres, ou de sujets stratégiques, permettant une libre expression des académiciens.

Des Agrowebinaires, organisé en partenariat avec l'Acta et Agreenium, ont permis de compléter ces séances, sur des aspects plus ciblés, organisés le mardi de 13 à 14h, destinés aux professionnels.

Des colloques publics, sur une journée, sont organisés en propre ou avec des tiers auxquels l'Académie d'agriculture apporte son soutien. Les académiciens réalisent de plus, à titre individuel, de nombreuses interventions publiques lors des manifestations en France ou à l'étranger. Des visites complètent ce programme. En 2024-2025, cinq visites, s'étalant d'un à trois jours, ont ainsi été organisées.

Ces travaux sont détaillés, thème par thème.

1. **Nouvelles approches agroécologiques et sylvoécologiques**

- **Des séances publiques**

Des séances ont porté sur les **microbiotes**, de la recherche à une multitude d'innovations de terrain, puis sur l'**holobionte**, associant de manière plus holistique, microbiotes et écosystèmes / agroécosystèmes, la manière de mieux l'utiliser, voire de le sélectionner ; sur les **virus de grandes cultures** qui sont à nouveau d'actualité. Ces séances plutôt orientées connaissance sont à la base d'approches innovantes pour l'agroécologie.

La séance sur l'utilisation de l'**intelligence artificielle** par les industries et sociétés de service, a illustré l'utilisation actuelle de l'intelligence artificielle dans différents domaines de l'agriculture (sélection de pesticides à profil choisis, démarche de réduction de

l'usage des intrants au sol...). L'intelligence artificielle est d'ores et déjà utilisées, et des questions sont formulées sur ses usages, son efficacité, la formation.

La diversification, la réduction des intrants fait appel de plus en plus aux **légumineuses**, ce qui questionne sur l'évolution de la demande en eau. Les travaux montrent plutôt que les légumineuses ne sont pas plus gourmandes en eau, mais rendent les services écosystémiques attendus qu'en condition de bonne alimentation hydrique.

- **Des agrowebinaires avec l'Acta et Agreenium**

Deux séries de trois agrowebinaires ont porté sur ce thème, le premier sur **les solutions fondées sur la nature en agroécologie**, le second sur **l'arbre dans les territoires**. Ces agrowebinaires ont chacun posé les bases de connaissance et fait part d'expériences de terrain.

Enfin, notons une séance interne dans le champ de l'élevage, pour prendre avis des académiciens sur la controverse autour de l'élevage intensif : « l'élevage intensif est-il durable ? »

- **Le colloque « État de l'Agriculture », 7^e édition, en partenariat avec Crédit Agricole SA**

Ce colloque annuel a pour objet de travailler un angle particulier des transitions agroécologiques de l'agriculture. Pour cette 7^e édition, tenue le 7 février 2024, le thème choisi a porté sur « **Changements climatiques et autres défis : comment les agriculteurs s'adaptent-ils ?** ». Des exposés généraux ont eu lieu le matin, soulignant l'ampleur des impacts du changement climatique sur les agrosystèmes, en lien notamment avec la variabilité/l'instabilité et les extrêmes climatiques. Les leviers autour de la **gestion de l'eau** et des **ressources génétiques ont donné lieu à des tables rondes** accordant une large place aux témoignages d'agriculteurs, d'entreprises, de coopératives agricoles, de territoires. La transition agroécologique peut apporter une meilleure résilience au changement climatique et en amortir mieux les impacts.

2. Évolutions alimentaires

- **Des séances publiques**

Une séance a permis de faire le point sur les **dynamiques actuelles de la consommation alimentaire et les impacts sur les stratégies d'acteurs** ; elle a en particulier souligné les divergences entre les stratégies de production des agriculteurs, la consommation « probable », et la consommation « souhaitable » intégrant les enjeux nutritionnels et environnementaux.

Trois séances ont été consacrées à la **précarité alimentaire**, co-organisée par trois sections. Suite à une première séance organisée en 2024 à **l'échelle mondiale**, deux séances ont porté sur la précarité alimentaire et **les initiatives citoyennes**, puis sur la **précarité, alimentation et santé**, quels impacts sur la santé, quelles populations cibles, quels essais concrets de remédiation. Un article pour les Notes académiques est en préparation, afin de synthétiser les apports de ces trois séances. Cette initiative d'organiser un groupe de séances sur un thème a été appréciée ; elle a de plus permis d'ouvrir l'Académie à de nouveaux partenaires.

- **Autres initiatives**

Un sous-groupe de la section 8, section alimentation, s'est constitué en 2025 de manière à mieux informer le public sur la **toxicologie humaine**, en réponse notamment à une désinformation fréquente dans ce domaine. Ce sous-groupe fournira, après avis du bureau, des avis, des informations en phase avec l'actualité, utilisant les supports de communication de l'Académie (réseaux sociaux, Mensuel, fiches encyclopédiques).

3. Changement climatique, ressource en eau, biodiversité

- **Des séances**

Des séances assez diverses ont été organisées sur ce thème, notamment sur l'eau, la biodiversité.

Une séance a été organisée sur **les relations entre forêts et eau : quelle influence des forêts sur le climat, la météo et l'environnement local**, une séance très suivie compte tenu de l'importance des questions sur la place de la forêt dans le changement climatique ; une autre sur **la gestion territoriale de l'eau**, à l'initiative du groupe de travail dédié, séance qui a permis d'approfondir les liens entre changement climatique et ressources en eau, les **dimensions sociales et économiques des réserves de substitution**, aspect qui manquait dans l'avis émis par l'Académie sur les réserves de substitution (Janvier 2024).

Une séance a été organisée sur la **déforestation importée** ; des enjeux à la mise en œuvre de la réglementation européenne dont la mise en application s'avère complexe, tant dans les définitions de la forêt que de la déforestation.

La partie relative aux **systèmes alimentaires du « Shift Project »** a été présentée lors d'une séance faisant appel à des « discutants », notamment pour comparer les travaux faits sur les scénarios d'évolution de l'agriculture, sur les enquêtes sociologiques auprès des agriculteurs, dans le but de cerner les atouts et limites du projet, comme des autres projets fondés sur des scénarios du futur pour l'agriculture et l'alimentation.

- Un agro webinaire

En partenariat avec l'ACTA et Agreenium, un agro webinaire a été organisé sur **carbone et agriculture**, traitant tant du potentiel de stockage de carbone dans les sols des exploitations agricoles, que des stratégies bas carbone dans les exploitations de grandes cultures et d'élevage.

- D'autres initiatives

En partenariat avec d'autres institutions, notons une conférence sur l'eau **A l'heure du changement climatique, l'eau une priorité pour l'agriculture et l'agriculture une priorité pour l'eau**, avec le carrefour des acteurs sociaux ; trois séances ont été co-organisées avec l'Académie des sciences, l'une sur le **rôle des racines dans l'adaptation au changement climatique**, l'autre sur **le rôle des sols dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique** ; la dernière sur le rapport Nexus de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), concernant les **synergies entre cinq questions environnementales, agriculture, santé, eau, climat et biodiversité**.

4. Sciences, gestions et société

Ce thème traite notamment des manières de co-construire et d'engager des innovations.

Soulignons l'excellente séance sur les **femmes en agriculture**, qui a montré leurs engagements dans l'exploitation mais aussi les structures collectives, en particulier dans les filières d'élevage, mais aussi leurs difficultés, à l'installation comme dans les équipements. Les femmes sont une source de renouvellement des générations d'agriculteurs.

Deux séances ont porté sur le foncier : l'une sur **l'occupation et la conservation des terres**, notamment sur le fermage, la transmission, les baux ruraux ; l'autre a présenté le rapport du groupe de travail sur **le renouvellement de la gouvernance foncière**, soulignant la complexité actuelle et en donnant des pistes, notamment pour mieux protéger les terres agricoles, faciliter la transmission et en simplifier l'organisation. La question foncière reste très difficile car au carrefour de nombreuses politiques publiques.

Deux séances ont traité de thèmes plus technologiques, mais les ont abordés à la fois sur le plan technique, mais aussi social et économique, sur leurs contributions à la viabilité des exploitations : **l'agri-photovoltaïsme, l'intelligence artificielle en agriculture**.

Le système agri-alimentaire évolue dans un monde en mutation rapide. Trois séances ont porté sur les dimensions économiques : l'une organisée par le groupe de travail portant sur les **lois Egalim**, faisant le constat que les avancées viendraient plus d'un dialogue renforcé, par filière notamment, que de lois supplémentaires ; l'autre a porté sur **la PAC**, et a fait intervenir des académiciens associés de différents pays européens, montrant la diversité des points de vue dans l'Europe, et dressant des pistes pour une PAC renouvelée, plus ambitieuse en terme de durabilité ; enfin une séance très suivie sur **le revenu des agriculteurs en France : évolution, dispersion et perspectives**, qui a défini la notion de revenu, pas si simple en agriculture, et a montré la diversité des situations, la diversité de la part des aides dans ces revenus. Ce thème a été repris dans un agro webinaire **compétitivité des exploitations agricoles**, avec pour partie les mêmes orateurs, en partenariat avec l'Acta et l'Agreenium,

Notons également une séance : **ce que les sciences de la vie ont le pouvoir de nous signifier**, sur les aspects de la vie, du gène aux écosystèmes. Comment les sciences définissent-elles et se représentent-elles la vie ? que désigne l'appellation « sciences de la vie », avec des questions d'ordre anthropologique, philosophique et épistémologique que cette appellation soulève, afin de mieux en explorer les contours, les contenus et les positionnements. Quelle influence des techniques sur la construction des savoirs dans les sciences de la vie ? Au cours des deux dernières décennies, les sciences de la vie ont évolué dans deux directions, une direction moléculaire réductionniste et une direction plus globale et systémique. Comment dès lors conceptualiser l'intrication complexe de ces deux orientations ? Quelles sont les lignes de démarcation entre le vivant et le non-vivant ? C'est aussi cette dimension réflexive que l'Académie souhaite faire partager.

Par ailleurs, deux séances internes ont été organisées, destinées aux académiciens seuls, l'une initiée sur l'analyse de la montée du vote RN dans les zones rurales, agricoles, fournissant à tous, une **analyse sociologique des parcours, difficultés et positionnement des habitants des zones rurales d'une part, des agriculteurs d'autre part**, et un article de synthèse est en cours de rédaction dans les Notes académiques ; l'autre, sur les apports de la recherche à la transformation des systèmes agricoles, avec une présentation de **Philippe Mauguin, sur la stratégie scientifique et les travaux d'INRAE**, un débat organisé autour de quelques questions préparées en amont par des académiciens.

Enfin, soulignons le colloque GID-CIHEAM-AAF (GID, pour groupe inter-académique pour le développement) qui s'est tenu du 17 au 19 juin 2025, onzième édition du Colloque Parménides **Se nourrir en Méditerranée** sur Alimentation en Méditerranée, héritages, défis et trajectoires d'avenir, au CIHEAM Montpellier. Cet événement a réuni des experts internationaux pour débattre des grandes transitions agricoles et alimentaires en Méditerranée face aux défis du changement climatique, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement durable. Plusieurs thématiques au cœur des préoccupations régionales ont été abordées, notamment les conditions d'une transition agroécologique capable de répondre aux besoins alimentaires croissants, les alternatives à mobiliser face à la crise de l'eau, la redéfinition des modèles de production et d'approvisionnement dans une logique de souveraineté alimentaire, ou encore les mécanismes de régulation pour garantir un accès équitable à une alimentation saine, de qualité et culturellement ancrée. Ce colloque s'est tenu dans une dynamique de coopération méditerranéenne renforcée. Dans le contexte de crises climatiques, nutritionnelles et sociales, nourrir la Méditerranée durablement est un défi politique, culturel et éthique. C'est aussi une responsabilité partagée, qui appelle une mobilisation collective des sociétés méditerranéennes et de leurs partenaires pour construire des trajectoires d'avenir fondées sur la solidarité, la diversité et l'innovation.

- **Des séances sur l'histoire : repenser le présent dans des perspectives historiques, mieux connaître les grandes figures historiques dans le champ de l'Académie**

Une séance, intitulée **comment le XVIIIe siècle fit la révolution botanique ? Deux grands naturalistes précurseurs, membres associés de la Société d'agriculture**, a montré combien la société d'agriculture est au cœur d'un bouillonnement scientifique à cette période. Deux personnes ont joué un rôle essentiel dans cette 'révolution' de la biologie par leurs voyages, puis à plus long terme par l'influence qu'ils ont exercée, Sir Joseph Banks (1743-1820) et Alexander von Humboldt (1769-1859).

Un colloque a été organisé, intitulé **histoire et élevage**, en partenariat avec la société d'éthnozootecnie qui s'intéresse aux connaissances populaires et, par extension, traditionnelles, relatives aux animaux domestiques, et étudie les relations homme-animaux-milieu dans les sociétés anciennes et actuelles, leurs transformations déterminées par l'évolution de l'élevage. Ce colloque a mobilisé fortement la section Elevage de l'Académie.

Enfin notons la séance originale **sous les forêts, des structures agraires en Amazonie et en Europe : connaissances et questions sur les découvertes de structures agraires en forêt**, notamment du fait de l'évolution des technologies, du développement du lidar, avec deux champs d'investigation la forêt du Jura et la forêt amazonienne, soulignant les évolutions importantes, et souvent insoupçonnées, des usages des sols au cours du temps.

5. Etats et perspectives des productions agricoles, sylvicoles, aquacoles, et des filières associées

Ce thème a été surtout traité de manière concrète par des visites. A noter, une visite sur la **filière lin dans l'Eure**, une visite sur les **filières d'élevage lors du sommet de l'élevage** à Cournon (Massif Central), une visite de trois jours sur **l'interprofession du pruneau et de l'Agropôle Agen, et la filière tomate**.

Une visite a porté sur une filière technologique, **la méthanisation** à l'échelle de l'exploitation agricole, dans la Marne. Une séance a aussi abordé ce thème de l'énergie en agriculture, **les agrivoltaïsmes et l'agriculture**.

Soulignons enfin la tenue du colloque **la vigne et le vin demain**, qui a traversé tous les aspects de la filière à l'heure du changement climatique, des changements de consommation. Les aspects génétiques, agronomiques, la gestion des stress hydrique et de l'eau, jusqu'aux attentes des consommateurs et leur prise en compte par des vignerons et coopératives.

6. Approche intégrée de la santé humaine, animale et environnementale

Ce thème très largement développé en 2023-2024, a été moins développé cette année.

Une séance publique **Protéger la santé des agriculteurs face à l'utilisation de produits phyto sanitaires : quelles évolutions ?** a traité du lien entre santé, usage et mode d'usage des phytosanitaires, et a montré que si les agriculteurs sont globalement en meilleure santé que la moyenne des français, du fait des conditions d'exercice de leur métier, certaines pathologies les touchent plus particulièrement (certains types de cancer, pathologies dues au portage, aux équipements...).

La **fondation One Health** a organisé son colloque annuel en partenariat avec l'Académie d'agriculture, qui s'est tenu à l'Académie d'agriculture. Ce colloque a particulièrement ciblé la déclinaison du concept de One Health dans le domaine de l'agriculture et l'alimentation.

7. Les thèmes de l'année à l'initiative de « présidence »

La transformation des systèmes alimentaires : plaidoyer pour de nouveaux champs et modalités de partenariats entre l'Afrique et l'Europe. Finalisation du thème « présidence 2024 ».

Un premier texte a été écrit sous l'égide d'un groupe de travail, progressivement enrichi par la discussion des sections durant le dernier trimestre 2024, puis par un atelier avec les étudiants français et africains, préparé avec les enseignants d'Agropolis et de l'Institut Agro à Montpellier (oct. 2024), et enfin par un colloque coorganisé avec l'AFD à Paris (mars 2025). La version finale du texte est en annexe de ce bilan. Ce texte a été soumis au vote des membres de l'Académie ; il a ainsi été adopté comme avis de l'Académie et s'intitule « **Plaidoyer pour la transformation des systèmes alimentaires et l'évolution des partenariats entre la France, l'Europe et l'Afrique** ». Un travail sur la prospective, comme voulu dans le plaidoyer, a démarré sous l'égide de l'AFD.

Une valorisation de ce plaidoyer est en cours : traduction en Anglais ; séance publique pour le faire connaître hors académie et bénéficier d'une captation sur la chaîne youtube de l'académie ; communication par une capsule vidéo expliquant le plaidoyer de façon didactique.

S'agissant de l'appropriation du message par les dirigeants politiques, il est évoqué plusieurs pistes qui seront explorées en 2025-2026.

Pertes et gaspillages : thème de la « présidence 2025 »

Initialement intitulé « pertes et gaspillage », ce thème a été officiellement lancé lors de la première réunion du groupe de coordination, le 31 janvier dernier. Toutes les sections y sont représentées.

Le terme « Pertes et gaspillage » a été précisément défini par la FAO. Dans sa définition stricte, il recouvre la composante post-récolte de la production agricole et toutes les étapes qui suivent jusqu'aux produits non-consommés et gâchés. Le groupe y a associé les pertes au cours de la culture et la question des déchets de toute nature, associés à la production, au transport, au stockage, à la transformation, à la commercialisation jusqu'aux déchets de consommation. Tout n'y est pas traité en détail, mais au minimum évoqué.

La Section « alimentation humaine » se préoccupe de cette thématique depuis longtemps et a pris quelque avance. Au titre de cette Section, Pierre Feillet souligne un certain nombre de biais importants en ce qui concerne les chiffres des pertes et gaspillage alimentaires. Par exemple, il montre qu'entre les différents rapports (FAO, ADEME...) les éléments pris en compte ne considèrent jamais les mêmes objets : prise en compte ou non des épluchures, des os de volailles..., comme aliments gaspillés, alors que l'Homme ne les consomme pas. Après échange avec bon nombre d'acteurs impliqués dans les rapports sur le sujet, il démontre que les vrais chiffres se révèlent très inférieurs, en France, aux usuels 30% régulièrement évoqués dans les médias et au-delà...

Inspecter, disséquer les réalités chiffrées, comprendre les évolutions spatio-temporelles du manque à produire (perte de fertilité, érosion, maladies et ravageurs...), du choix des productions et de l'utilisation des terres, des pertes et gaspillages alimentaires tels que définis par la FAO sont les objectifs majeurs du groupe. Il s'agit également d'analyser l'efficacité de mesures déjà prises pour résorber les gâchis. Ce travail est conduit en interaction avec les sections, de manière interactive entre elles, via leurs correspondants. D'autres problématiques importantes telles que les matériaux utilisés pour les emballages à vocation alimentaire, phytosanitaires..., le gaspillage de l'eau, de l'énergie... ont été évoquées comme des sujets importants pour ce thème de l'année. Toutefois, vue l'étendue du sujet, ces thèmes feront l'objet de travaux indépendants, tout en y étant connectés.

Des éléments de gouvernance du groupe ont été mis en place. Une cellule d'animation de quatre personnes assure la rédaction de comptes rendus, les invitations de grands témoins. Le groupe a choisi une durée de 18 mois, à compter de janvier 2025, pour conduire et finaliser le travail. Il est prévu des livrables divers, bien sûr un rapport final avec des propositions, mais aussi des informations régulières via les supports internes à l'académie, et à terme, des séances et / ou un colloque ouvert, des Notes académiques, voir un ouvrage, des communications via les médias écrits.

2. Des organisations internes à l'Académie, des partenariats

Les productions académiques sont issues de l'activité, d'une part de sections thématiques et d'autre part de groupes de travail (GT) intersections, donc interdisciplinaires et inter-métiers qui visent à traiter de sujets transversaux, souvent complexes.

1. Les sections

Les sections sont les cellules de vie, de réflexion, d'intégration des membres émérites, titulaires et correspondants ainsi que l'ensemble des membres et correspondants associés. Dix sections se répartissent selon les thématiques suivantes :

- Productions végétales
- Forêts et filière bois
- Elevage

- Sciences humaines et sociales
- Interactions milieux - êtres vivants
- Sciences de la vie
- Environnement et territoires
- Alimentation humaine
- Agrofouritures
- Economie et politique.

Ces sections sont animées par un secrétaire de section et un adjoint. Chaque section se réunit à huit reprises en moyenne durant l'année. L'objectif est qu'au moins deux réunions aient lieu en présentiel. Ces réunions peuvent inclure d'autres rencontres ou échanges en intersections.

2. Les groupes de travail (GT) dits thématiques

Les groupes de travail sont créés à l'initiative du bureau, des sections, d'initiatives personnelles. Certains groupes de travail sont issues d'une initiative de la présidence de Jacques Brulhet, et travaillent autour de controverses / regards croisés : un thème par an est choisi.

Une nouvelle procédure a été adoptée dans le déroulement des GT, afin que tous les académiciens puissent s'approprier les travaux des groupes de travail, que la diversité des points de vue soit mieux intégrée, que les travaux soient mieux valorisés. Elle se décline comme suit : un pré-rapport est formulé par le GT ; mis à la discussion du bureau, puis des sections, pour aboutir à un rapport de l'Académie ; les remarques permettent d'enrichir le texte ou de mentionner en annexe les points de vue complémentaires ou contradictoires. Ce rapport de l'Académie, si les membres du GT le souhaitent, est soumis au vote de l'assemblée plénière, pour devenir un avis de l'Académie.

Les groupes existants en 2024-2025

Citons d'abord ceux développés au long cours, depuis 2021/2022 : « *Antibiorésistance* » (groupe interacadémique), « *International* », « *Politique agricole commune* », « *Egalim* ». Ces deux derniers GT ont chacun organisé une séance (cf ci-dessus) en 2025.

Des groupes sont en phase de finalisation de leurs travaux.

- Le GT « *L'avenir du conseil agricole* » a rendu un rapport fin 2024.
- Le GT « *Agricultures et biodiversités urbaines* », mis en place en avril 2021, a terminé son travail par la publication d'un ouvrage collectif « *Agricultures urbaines et biodiversités* ». Une visite sera coorganisée avec la fédération des jardins familiaux début septembre 2025.
- Le GT « *Expertise académique et éthique* » démarré en 2023, a également a rendu un rapport, sous la forme d'une **charte éthique de l'expertise académique**, présenté à la Commission académique, mis en discussion dans les sections. Cette charte viendra renforcer de manière réflexive et opérationnelle l'éthique et la déontologie dans les activités de la Compagnie. Elle s'applique désormais à tous les membres.
- Le GT « *Foncier* », démarré fin 2023 et a tenu deux séances, notamment une en mai 2025 qui a permis de partager le diagnostic, les conclusions et les recommandations formulées par le rapport « **Pour une gouvernance foncière agricole renouvelée, intégrée et décentralisée** ». Le rapport a été mis en discussion auprès des sections et révisé suite à leurs remarques. Il est désormais publié et une valorisation sera faite en septembre 2025.
- Le GT « *Agriculture biologique* » a été relancé, suite à un rapport et un ouvrage en 2011, de manière à refaire le point sur cette filière en difficulté ; une séance et la remise du rapport sont prévues fin 2025 ou début 2026.
- Le GT « *Elevage intensif* », initié dans le cadre de controverses, a rendu son rapport en avril 2025. Il n'a pas été adopté en temps qu'avis de l'Académie, mais reste un rapport de l'Académie, riche qui met à plat les termes du débat, sur des bases scientifiques « **L'élevage intensif en France peut-il être durable ? Quelle conciliation entre producteurs, citoyens et consommateurs ?** ». Il a fait l'objet d'une bonne valorisation dans les réseaux sociaux et médias divers.
- Le GT « *pesticides* », initié également dans le cadre de controverses, groupe qui associe des experts hors de l'Académie, finalise ses travaux et rendra son rapport fin 2025 sur la réduction des usages et des impacts des pesticides, dans le cadre d'une transformation agroécologique.

Les groupes plus récents créés fin 2024 ou 2025

- Le GT « *Approches territoriales de la gestion de l'eau dans le contexte de changement climatique* » s'est d'abord mobilisé sur les retenues de substitution, avant d'élargir ses travaux à la gestion de l'eau, dans le contexte du changement climatique (rareté, plus forte variabilité de la disponibilité, extrêmes...). Il a organisé une séance cette année.
- Le GT « *Forêt à long terme, approche multifonctionnelle de la forêt* » poursuit et élargit les réflexions sur la forêt engagées dans le cadre de la collaboration avec l'Académie des sciences (rapport puis colloque de l'Académie des sciences qui a associé de nombreux académiciens de notre compagnie).
- Le GT « *azote* » poursuit un travail sur les stratégies et innovations de réduction de l'utilisation de l'azote en agriculture à différentes échelles.

Les groupes de travail inter-académiques

L'Académie d'agriculture de France apporte son concours à un groupe de veille permanente sur « *L'Antibiorésistance* » qui regroupe sept académies (Médecine, Pharmacie, Vétérinaire, Agriculture, Chirurgie dentaire, Chirurgie et Académie des Sciences) et qui organise un colloque tous les deux ans. Le dernier s'est tenu le 12 juin 2024, le prochain aura lieu en 2026. L'antibiorésistance représente un enjeu majeur dans la lutte contre les maladies bactériennes et son étude s'inscrit parfaitement dans le concept « *une seule santé* ».

Le GT biomasse, mis en place à l'initiative de l'Académie des technologies, et mené en partenariat avec elle, a produit un rapport finalisé et valorisé en juin 2025 « **Quelles contributions attendre de la biomasse dans la transition énergétique** ».

Le GID a coordonné une controverse sur « Population et alimentation », qui a rassemblé des représentants de nombreux pays africains. Des sujets majeurs sur lesquels sont apparues des divergences avec les Africains ont été identifiés (sécurité alimentaire-autosuffisance versus cultures de rente ; agroécologie-intensification durable versus alimentation ; sécurité hydrique - changement climatique ; populations immigrées pour l'agriculture ; éducation alimentaire).

Les groupes de travail dits fonctionnels

Des groupes de travail sont dits fonctionnels car portant sur des activités ou des productions éditoriales transversales :

- Le comité des « *Notes académiques de l'Académie d'agriculture de France* » (des articles variés de bonne qualité scientifique évalués en double anonymat),
- Le comité de l' « *Encyclopédie* » (favoriser la création d'écrits grand public en trois gammes Questions sur, Repères, Vidéo-capsules) ;
- La mission « *Analyses de thèses* » (valoriser les thèses des jeunes chercheurs, en publiant sur le site Internet des analyses de leurs travaux présentant un intérêt pour le monde agricole et agro-alimentaire et pour l'environnement).
- Le « *Comité livres de l'Académie* », qui est en cours de renouvellement de ses missions, de sa coordination, en tutelle avec le comité précédent.
- Une commission « *Fonds documentaire* » accompagne son responsable André Fougeroux dans la valorisation du fond détenu par l'Académie (40 000 ouvrages et documents environ).
- Le groupe « *International* » a particulièrement soutenu l'initiative de Marion Guillou et Pape Seck, sur les partenariats autour des systèmes alimentaires en Afrique.

3. Le Partenariat

Le stand de l'Académie au Salon international de l'agriculture (SIA) a permis d'accueillir des partenaires et le grand public, avec, pour la seconde fois en 2025, **la tenue d'un stand en propre grâce au CENECA**, chaque section animant une journée (mise à disposition de fiches, de jeux destinés à un large public...). De nombreux académiciens sont intervenus sur les différents stands de partenaires. Le GID a tenu un colloque qui a mobilisé de nombreux académiciens. Le prix de l'information scientifique a été remis sur le stand du salon.

Un comité de liaison entre l'Académie des sciences et l'Académie d'agriculture a été réactivé. Deux séances communes annuelles ont été organisées. **Des partenariats forts existent avec les académies vétérinaires, de pharmacie, de médecine autour des liens santé**, activités agricoles et agro-alimentaires et environnement, avec notamment la rédaction de plusieurs avis communs, l'organisation de journées communes.

Des **partenariats avec les entreprises, le monde socio-économique** se matérialisent par des dons, dont certains sont l'objet de récompenses (cf annexe sur la séance solennelle de remise des prix). L'association des amis de l'Académie d'agriculture de France (4AF) a pour vocation de promouvoir l'activité de l'Académie auprès des entreprises, plus généralement de faire le lien entre l'Académie et le monde économique. Elle tient tous les deux mois un petit déjeuner autour d'un auteur, ainsi qu'une conférence suivie d'un repas lors de son assemblée générale.

3 - La valorisation des productions éditoriales

Le **Comité éditorial de l'Académie (CEA)** assure une coordination et une animation efficaces des productions et outils de communication. Il se réunit tous les trois mois. Un document interne a été rédigé, explicitant pour chaque production, le circuit d'élaboration, le public cible, les responsabilités.

Le **site Internet** (www.academie-agriculture.fr) est en cours de **refonte** pour en faire un site attractif et facile d'utilisation pour le public, faire que les activités et ressources de l'Académie soient plus lisibles de l'extérieur, en parallèle d'un site intranet qui fait l'objet d'une simple mise à jour. Après un travail d'archivage de la base de données actuelle, un prestataire a été choisi et la rédaction d'un cahier des charges a été réalisée par un groupe de travail restreint. Le nouveau site sera public en 2026. Toutes les publications suivantes y sont accessibles.

Les séances publiques et la chaîne youtube associée. Les séances publiques hebdomadaires, peuvent être suivies, en direct sur place ou à distance et en différé sur la chaîne « *YouTube* » de l'Académie. Certaines parties de séances sont vues par plusieurs centaines de personnes mais aussi utilisées en appui à des séances pédagogiques ou de travaux de groupe dans l'enseignement technique et supérieur.

L'Encyclopédie, ressources pour le grand public, la formation, comporte désormais plus de 721 documents en ligne, fruits du travail de 161 membres de l'Académie et de 77 experts extérieurs. Dans le cadre du partenariat avec INRAE, les fiches sont progressivement entrées sur la plateforme HAL, leur assurant un archivage. Ces fiches sont organisées selon plusieurs catégories :

- **Question sur** : traite un thème de manière synthétique, en 4 feuillets maximum, avec une rubrique "*Pour en savoir plus*" qui donne des références et d'éventuels liens aux documents-sources.
- **Repère** : vise à répondre par une fiche recto-verso, par un tableau ou un graphique, à une information généralement mal renseignée dans les médias, voire erronée.
- **Vidéo-clip** : courte vidéo traitant d'un seul sujet

Les documents sont classés en dix grands thèmes correspondant sensiblement aux domaines couverts par chacune des dix sections de l'Académie, plus trois autres grands thèmes "*Point d'interrogations*" (controverses scientifiques), "*Pionniers*" (fronts de sciences) et "*Morphologies agraires*" (relevant de l'histoire et la géographie des structures agricoles). Ces documents sont révisés tous les 2 ans pour les documents comportant des informations chiffrées et graphiques, tous les 3 ans pour des textes seuls.

Les Notes académiques de l'Académie d'agriculture de France (NAF), reçoivent des articles scientifiques, techniques, d'innovation, d'opinion, de bonne qualité scientifique et qui relèvent des champs d'action de l'Académie. Les textes proposés sont évalués en double anonymat. Après 6 années de fonctionnement, la publication en ligne intitulée « *Notes Académiques de l'Académie d'agriculture de France, N3AF* » a été rénovée : un Comité éditorial large, composé de tous les secrétaires de section et/ou de délégués de chaque section, épaulé un « comité éditorial restreint » ; les « conseils aux auteurs » ont été réécrits, les rubriques

redéfinies ; l'indexation des articles est désormais assurée par le système DOI ; l'ancien « Points de vue d'académiciens » y a été intégré sous la forme d'article d'opinion, écrits collectifs, scientifiquement validés et assumés par l'Académie grâce à l'organisation désormais mise en place.

Le comité des livres : édition, recension, mise en lisibilité. Les missions du comité des livres ont été revues par un petit groupe de travail, de manière à mieux accompagner les auteurs vers une diversité d'éditeurs, compte tenu des formes et des sujets couverts par les académiciens désireux de publier un ouvrage ; ce comité reprend la mission de Christian Ferault, démissionnaire, de coordonner la recension d'ouvrages d'académiciens ou de non-académiciens, pour les mettre en valeur, développer leur lectorat (chaque année, de l'ordre de 35 voire 40 analyses d'ouvrage sont publiées, soit plus de 600 recensions publiées sur le site internet de l'Académie) ; de contribuer à l'inventaire et à la promotion des livres des académiciens, y compris en amont de leur publication, pour qu'elle coïncide avec la sortie de l'ouvrage. Le relai est pris par André Fougeroux qui collecte, référence et archive l'ensemble des ouvrages publiés par les académiciens. Ceux-ci sont référencés par mots clés, accessibles dans différentes bases de données.

Christian Ferault, ancien Vice-secrétaire de l'Académie, prépare le cinquième tome de l'histoire de l'Académie. Ont été publiés aux Editions « L'Harmattan », un premier tome consacré à « *La Société d'agriculture de Paris - De sa création de 1761 à 1815* », un second à « *La Société d'agriculture de Paris de 1816 à 1870* », un troisième tome à « *Une histoire de l'Académie d'agriculture de France, La Société nationale d'agriculture de France de 1871 à 1915* », puis en 2024, un quatrième tome « *Une histoire de l'Académie d'agriculture de France. La Compagnie de 1916 à 1960* ». Cette histoire de la Compagnie est le reflet de l'histoire de l'agriculture des débats qui se sont noués autour de son développement, ses atouts et difficultés.

Les analyses de thèses pour une appropriation et mise en lisibilité des travaux de jeunes chercheurs. Les analyses de thèses sont rédigées par des référents de l'Académie, puis publiées sur le site internet, participant ainsi à une action transgénérationnelle. Ces analyses de thèses sont diffusées par le Mensuel, journal numérique de l'Académie, distribué à plus de 50 000 adresses électroniques, valorisant ainsi ces travaux. Les thèses portent sur tous les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Sur deux années académiques 2021-2023, 120 thèses ont été enregistrées, 101 thèses ont fait l'objet d'une analyse sur le site, 14 sont en cours d'analyse et 5 n'ont pas été retenues, considérées comme trop loin de notre cible. Parmi elles, les meilleures recevront un prix. La coordination de cette mission est désormais assurée en duo, par Anne-Marie Hattenberger et Françoise Médale.

Des journées spéciales et expositions

Les journées « Journées européennes du patrimoine ». L'Académie s'associe aux événements des Journées européennes du patrimoine depuis 2017. L'année 2024, portant sur les itinéraires, chemins et linéaires des paysages ruraux, et le thème du paysage, des cheminements et itinéraires de cultures ont été retenus pour illustrer la journée du 21 septembre 2024.

La publication des reproductions d'aquarelles sur vélin détenues par l'Académie dans l'ouvrage « *Les Raisins de Pierre-Joseph Redouté - des aquarelles pour l'avenir de la vigne* » permet de rappeler l'importance des travaux de Jean-Antoine Chaptal et de Pierre-Joseph Redouté et montre son actualité criante, à l'heure où les viticulteurs s'interrogent sur le choix de cépages adaptés au réchauffement climatique. **Les expositions, organisées depuis 2022 dans toute la France, se sont poursuivies en 2025.**

L'ensemble des activités et productions éditoriales de l'académie sont communiquées dans différents supports.

- **Le Flash-Info**, revue hebdomadaire à diffusion interne, est destiné à l'information des seuls membres académiciens. Il assure une information sur l'activité des membres, celle des diverses instances mais aussi sur l'actualité des partenaires de l'Académie. Il a atteint son 325^e numéro fin juin 2025. Christine Ledoux-Danguin, permanente, assure depuis début 2024, le rôle de rédactrice en chef et en a renouvelé la formule pour la rendre plus dynamique et attractive.
- **Le Mensuel**, revue mensuelle à large diffusion (plus de 50 000 contacts, élus, journalistes, médias, responsables et membres de l'administration, de l'enseignement et de la recherche, des Instituts, des organisations professionnelles, des entreprises, chercheurs, enseignants et étudiants et toutes les personnes concernées par les enjeux économiques, politiques et sociétaux liés à l'agriculture, l'alimentation, la santé et l'environnement). Il apporte directement au lecteur des informations sur les séances, les événements, les rapports et avis de l'Académie, les parutions de fiches de l'Encyclopédie et de Notes académiques, les analyses de thèse et recension d'articles. Un nouveau rédacteur en chef, Philippe Prévost, a été missionné en septembre 2024. Le Mensuel est bien lu, et l'enjeu prioritaire est de mettre progressivement à jour la liste de diffusion, d'adopter un nouveau format, de nouvelles rubriques, à partir d'une enquête auprès des lecteurs réalisée en 2025.
- **Une plaquette de synthèse de l'ensemble des séances de l'année**, réalisée à partir des contenus des mensuels, éditée chaque année depuis 2 ans, pour le salon de l'agriculture, et diffusée auprès des partenaires.
- **Des rediffusions au travers de médias indépendants de l'Académie.** Ainsi, l'INRAE a entrepris de relayer certains articles sur son site dans le cadre de la série « *Regards d'expert* » <http://www.inra.fr/Chercheurs-etudiants>. D'autres publications sont promues via le site de l'AFIA (Association francophone d'informatique agricole) et la lettre « *Agri Mutuel* » qui met en ligne bon nombre d'articles de l'Académie. L'éditeur de l'enseignement agricole « *Educagri* » a décidé de référencer le site de l'Académie et de promouvoir les productions de l'Académie sur son site dont les fiches de l'Encyclopédie.
- **Les réseaux sociaux.** L'effort réalisé sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram) a permis une croissance de la notoriété de l'Académie. Le nombre des abonnés atteint **près de 30 000 sur LinkedIn, près de 3400 sur la chaîne « youtube »** de l'Académie, où les vidéos engendrent chaque année plusieurs milliers de vues.

4. Les récompenses : médailles, prix, concours

L'Académie attribue chaque année des médailles, des prix et des bourses. En 2025, ils ont été remis lors de la séance solennelle de rentrée le 24 septembre, la veille le 23 pour les prix de la Fondation Xavier-Bernard et le 23 matin pour les médailles d'argent, pour de nombreux prix en partenariat avec le monde socio-économique, ils ont été remis lors de manifestations spécifiques ou des partenaires.

Les récompenses décernées par l'Académie

La médaille d'or de l'Académie reconnaît l'originalité et la qualité de l'ensemble d'une œuvre couronnant une carrière. Elle est attribuée à cinq récipiendaires, sur proposition de 5 des 10 sections (en alternance).

La médaille de vermeil de l'Académie est attribuée chaque année à des collaborateurs qui, au cours de leur carrière, ont rendu d'éminents services à l'agriculture, à la société, dont la qualité et l'originalité sont remarquables. Dix médailles de vermeil sont attribuées en 2025 sur proposition des sections.

La médaille d'argent Dufrenoy de l'Académie, destinée à récompenser par une médaille et une dotation de 1 000 €, une excellente thèse dont l'analyse a été faite par l'Académie, attribuée à dix doctorants sur proposition de chacune des 10 sections.

Le prix de l'information scientifique à destination du public, afin d'encourager un journalisme de qualité, de mettre à l'honneur, dans ses champs de compétence, des réalisations journalistiques. Ce prix doit contribuer à nouer des relations de confiance avec des journalistes. Le jury et le règlement de ce prix ont été renouvelés en 2024, le prix a été doté de 1000 €.

Les prix Jean et Marie-Louise Dufrenoy, d'un montant de 2 500 €, sont attribués annuellement à un chercheur de moins de 40 ans, pour l'originalité de ses travaux au bénéfice de l'agriculture.

Le prix scientifique de la fondation Xavier-Bernard, d'un montant de 3 000 €, récompense annuellement des travaux de recherche pouvant contribuer au développement durable de l'agriculture, ou dans les domaines de l'alimentation et de l'environnement. **Les prix de mémoire de fin d'études**, de cette fondation, d'un montant de 800 €, récompensent les meilleurs mémoires de fin d'études sélectionnés par une commission Fondation/Académie, attribués annuellement à des étudiants d'établissements d'enseignement supérieur agronomique, publics ou privés.

Le trophée Jean-Paul Lanly est destiné à récompenser annuellement des entreprises ou organismes implantés en France et œuvrant dans le secteur de la filière bois, en utilisant et accroissant la consommation de bois français, selon des méthodes et procédés innovants. Deux trophées ont été remis en 2025, après sélection par un jury présidé par Jean-Paul Lanly, Trésorier perpétuel honoraire.

Enfin, **le prix Clément Jacquot**, prix de 3 000 euros est attribué tous les trois ans à l'auteur d'un ouvrage de biologie végétale.

Les récompenses décernées grâce à des partenaires de l'Académie

Les bourses du Crédit agricole Ile-de-France Mécénat sont attribuées annuellement à de jeunes chercheurs préparant un doctorat, ou à des techniciens inscrits à des formations, et poursuivant des travaux originaux. Leur montant est variable avec un montant maximum de 2 000 €. La fondation Crédit agricole Ile-de-France Mécénat a fait un don à l'Académie permettant un financement paritaire de ces bourses, pendant une durée de 5 ans. Sept bourses ont été attribuées pour l'année 2025.

Le concours « Make IT Agri », créé en 2018 en partenariat avec la Fondation AVRIL, a pour objectif de sensibiliser les étudiants des grandes écoles d'ingénieurs à l'application des nouvelles technologies numériques, informatiques et robotiques dans le domaine de l'agriculture. La quatrième édition s'est déroulée sur l'année universitaire 2024/2025 et dix équipes finalistes ont présenté les maquettes opérationnelles des innovations aux membres du jury en juin 2025. Trois prix récompensent les équipes lauréates : 1er prix : 4 000 €, 2ème prix : 2 500 € et 3ème prix : 2 000 €.

Le concours « Je filme le métier qui me plaît », en partenariat avec le Crédit Mutuel de la seizième saison du concours "*Je filme le métier qui me plaît*" catégorie « *Agriculture et Territoires* ». Trois représentants de l'Académie ont participé à la présélection des vidéos ainsi qu'au jury national. L'un des films emporte « *le clap d'or* » pour avoir valorisé le lien qualité des produits et territoire avec leur petit mot prononcé au Grand REX « *Soyons ce qu'il faut être ; et simplement* » !

Le concours « Graines d'agriculteur », organisé par « Terres Innovantes », le fonds de dotation de « Jeunes Agriculteurs », en lien avec les partenaires historiques de l'agriculture, permet de soutenir les agriculteurs qui mettent en place des pratiques contribuant à préserver l'environnement. La remise des prix 2025 se déroulera en région grand-Est en septembre 2025.

Le prix Limagrain, d'un montant de 3 400 € (éventuellement divisible en plusieurs dotations), récompense annuellement des recherches réalisées dans le cadre de l'amélioration des plantes.

5. Bilan financier

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2024 fait apparaître : des recettes de fonctionnement en baisse de 7%, notamment du fait d'une baisse des locations de salle liée aux nuisances sonores du chantier mitoyen ; une générosité des académiciens, des dons des entreprises via la 4AF stables ; des dépenses de fonctionnement accrues (salaires, charges d'entretien du bâtiment, participation au salon international de l'agriculture). Cependant, grâce à des recettes exceptionnelles de coupes forestières, le bilan financier est positif.

Si le fonctionnement actuel est à peu près équilibré, il reste fragile. Le déficit de 25 k€ est compensé par les revenus de placements financiers, mais la subvention du ministère représente 25 % des recettes et couvre un tiers des dépenses (et respectivement 15 % et 17 % pour les dons des membres de l'Académie). Cette année encore, les forêts dégagent un solde positif, grâce à l'étalement des ventes de bois réalisées en 2023 et après réalisation des travaux de renouvellement nécessaires. Il s'agit là de recettes précieuses, mais irrégulières. À noter que l'aménagement forestier de la forêt d'Harcourt a été révisé par l'ONF en lien avec quelques membres de la section 2, que l'aménagement de la forêt de Boulay-Morin va être prochainement révisé.

Les inquiétudes sur le futur de l'équilibre financier ne sont pas levées. Dans la configuration actuelle, même s'il est toujours possible d'améliorer certains points, il n'y a pas de marge de manœuvre pour de nouvelles dépenses de fonctionnement sans s'attacher collectivement à développer les mécénats ou les legs, ces derniers permettant de générer des ressources pérennes. Une ressource supplémentaire de 200 k€ permettrait de gagner en efficacité et d'envisager plus sereinement certaines actions. Une réflexion est en cours pour trouver un modèle économique capable de mobiliser plus de fonds, de manière à stabiliser le financement de l'Académie (fondation adossée à une autre, recherche de partenaires dans le champ de l'alimentation et l'environnement...). L'Académie a seulement 4 membres salariés, dont deux sont mis à disposition, l'un par INRAE, l'autre par le Ministère ; depuis deux ans, le renouvellement de ces permanents, du fait de départ en retraite ou de maladie, mobilise beaucoup d'attention.

Rappelons enfin que les membres de l'Académie sont en totalité des bénévoles, qu'ils réalisent plus de 7 000 h de bénévolat (au titre du bureau, de l'animation des dix sections, de la vingtaine de groupes de travail, de la réalisation de l'encyclopédie, du mensuel, des notes académiques ou encore la gestion du patrimoine documentaire), contribution estimée à plus de 900 000€. C'est le véritable trésor de l'Académie !

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2025-2026

Le projet stratégique de l'Académie pour 2025-2030 a identifié six défis et définit des actions qu'il serait souhaitable de mener au sein de ces défis. Ce plan sert de trame au programme de travail à court terme, pour l'année 2025-2026.

Défi n°1. Renouveler l'image de l'Académie, accroître sa notoriété

Un groupe de travail a été créé fin 2024, lors du recrutement de Damien Schmitt, permanent en charge des relations à la presse et aux partenaires, afin de définir une stratégie de communication dont les principes sont les suivants : renouvellement de l'image de l'Académie, accroissement de sa notoriété. Ce défi reprendra les propositions du GT Communication et 2025-2026 sera consacré à partager cette stratégie au sein de l'Académie et à commencer à l'opérationnaliser.

Défi n°2 Traiter des thèmes en phase avec les préoccupations actuelles et les besoins futurs

Le calendrier des séances 2025-2026 a été construit lors de la commission des programmes, validée lors de la commission académique de juin 2025, de manière à bien traiter des six thèmes de travail de l'Académie, de manière équilibrée et en inter-section. Le calendrier des séances et visites 2025-2026 est quasiment fixé selon ces principes.

La création d'un GT se fait sur la base de la définition d'un périmètre, de l'identification d'animateurs à ce groupe de travail, ce qui donne lieu à une lettre de mission. Les sections sont sollicitées pour avoir un représentant dans chaque groupe, de manière à bien assurer leur transversalité des travaux. Un tableau de suivi de groupes de travail a été mis en place pour suivre leur bon déroulement. Des séances, internes ou publiques, mettent en débat les avancées, les conclusions du groupe. Le rapport final est un rapport de l'Académie, qui peut, si le groupe le souhaite, être voté, pour devenir un avis de l'Académie. Ces modalités ont été clarifiées et sont désormais appropriées.

Trois groupes de travail ont été récemment lancés ou seront lancés fin 2025.

- **Le rapprochement de l'académie vis-à-vis de l'enseignement agricole**, technique et supérieur, animé par Philippe Chemineau et Philippe Prévost. Deux axes sont identifiés : le pilotage et le suivi d'une feuille de route pour un partenariat structurant Académie-Enseignement Agricole ; la réalisation d'actions concrètes pour le bénéfice partagé des partenaires de l'enseignement agricole et de l'Académie.
- **L'histoire de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement**. L'association AEHA qui réunissant les historiens de différentes institutions a été dissoute, actant de facto une réalité, au profit d'un GT de l'Académie sur l'histoire, qui pourra associer autant que souhaité. L'objectif est d'avoir deux séances par an, l'une sur les grands personnages, l'autre sur des dynamiques plus récentes, ancrée sur des thèmes et pris en charge pour partie par les sections.
- **Les usages de l'Intelligence artificielle en agriculture, en lien avec l'environnement et l'alimentation**. Plusieurs séances ont été organisées, des formations sont en cours d'organisation pour mettre à niveau les potentiels intéressés à un groupe de travail, en lien avec l'ACTA. Ce sont des prémisses à un groupe de travail.

Des avis du bureau ont été émis à plusieurs reprises depuis début 2024 (dégradation des locaux d'INRAE, OFB et ANSES ; remise en cause des institutions scientifiques aux USA ; démocratie et élections législatives en France ; projet de loi Duplomb...), pour faire face à l'actualité et y apporter une **réponse conjoncturelle**. Un sous-groupe de la section 8 s'est créé pour réagir à des sujets liés à la toxicologie, apporter des éléments face à des fausses informations. Ce sont des exemples de modalité de réaction, mais il faudra établir une procédure pour élaborer une réponse académique et une diffusion adaptée aux questions d'actualité.

Sur beaucoup de questions sociétales vives, l'ambition de l'Académie est d'instruire un débat sincère et de qualité. Face à des problématiques complexes, aux enjeux interdépendants et parfois contradictoires, il apparaît illusoire de fournir des avis conclusifs. L'objectif est d'éclairer le débat public dans sa complexité plus que de le trancher. Les débats autour de la loi Duplomb ont montré des divergences, au sein même de l'Académie, sur la vision des futurs de l'agriculture (lien à l'environnement, place des technologies, de la mobilisation des ressources naturelles). **Si la transition agroécologique est réaffirmée, les voies, les cheminements, les dynamiques sont des questions sensibles, alors que l'agriculture est diverse (filières, modèles de développement...) et le souhait de l'Académie est d'engager un travail sur ce thème.**

Défi 3 : S'assurer d'une diversité de recrutements, développer la transversalité des productions éditoriales

Le processus de recrutement est essentiel pour l'avenir de l'Académie. Il doit conduire à un recrutement d'excellence, pluriel (compétence, métier, genre, âge...) et collégial au sein de l'Académie, apte à garantir un bon dialogue entre sections, fondé sur une expertise académique et une éthique. La parité de genre toujours affirmée est retardée chaque année. Ce sera une priorité pour 2026. Certaines compétences pourraient être mieux prises en compte, telle que la capacité à travailler sur certains enjeux (lien à la jeunesse, usage des outils d'IA, communication, culture, édition...). La réunion des secrétaires de section a permis une première discussion qui sera approfondie en 2026 pour recruter mieux en collégialité. La charte éthique de l'expertise académique, si elle s'applique à tous, sera signée par chaque nouveau membre à partir de 2026.

Le dialogue est nécessaire pour travailler sur les visions du futur de l'agriculture. Ce dialogue ne peut s'instaurer que par des relations de confiance : tout ce qui peut favoriser la connaissance réciproque des membres et la connaissance du terrain doit ainsi être encouragé ; les visites sont des lieux propices. En 2025, René Autellet a accepté de coordonner les visites, avec le souhait d'y inclure des dimensions économiques, sociales et environnementales, d'y associer des médias.

L'Académie relancera les relais territoriaux, comme ambassadeurs de l'Académie en région : liste de contacts des acteurs locaux et décideurs pour la diffusion des travaux académiques, pour l'organisation des visites ; renforcer les liens avec l'enseignement technique et supérieur...), le grand public (universités du temps libres et académies locales), monde professionnel.

Une plus grande coordination entre les académies serait utile pour traiter de certains sujets et optimiser certains moyens. Une initiative de Michel Dron, président, vise à **institutionnaliser un rendez-vous annuel des présidents et secrétaires perpétuels des académies**. Ces relations inter-académiques gagnent d'année en année en fluidité et en contenu.

Renforcer et diversifier les partenariats économiques doit commencer par une réflexion stratégique, qui sera initiée en 2026, sur la manière de développer les relations entre l'Académie et les secteurs agroindustriels, les industries alimentaires, les bureaux d'études, les ONG... pour les tenir informés des apports réciproques, solliciter des moyens, voir avec eux les moyens les plus efficaces pour le faire. Cela peut être établi directement, ou en s'appuyant sur la 4AF, afin de joindre et sensibiliser des publics larges.

Défi n°4: Renforcer la transversalité, poursuivre l'ouverture à des partenaires, à l'international, à la jeunesse et aux travaux transgénérationnels

Le groupe de travail mis en place sur l'enseignement permettra d'amplifier le partenariat avec l'enseignement, la recherche et l'expertise (Agreenium, Ecoles, APBG, INRAE-Cirad-ANSES-...), **de contribuer** au projet Avenir Agro sur la formation au métier d'ingénieur. De même que la redynamisation des relations avec l'association des professeurs de biologie et géologie (APBG), prise en charge par un académicien, Christian Saber.

Le GID, la valorisation des travaux sur le plaidoyer autour du partenariat avec l'Afrique, les relations avec les académies européennes d'agronomie (UEAA) et africaines, contribuent à des relations internationales riches.

Une attention particulière à associer les jeunes aux travaux académiques est essentielle : recruter quelques plus jeunes ; être attentifs à leur insertion dans les activités académiques ; inviter plus fréquemment des jeunes à intervenir dans les *sections*, en séance, dans les groupes de travail et notamment ceux dont les thèses ont été analysées par l'Académie ; mettre en valeur, développer les concours en lien avec les jeunes, leurs enseignants.

Défi n°5 Assurer la valorisation et la diffusion des productions éditoriales

Les principes sont les suivants : faire de la communication de l'Académie « l'affaire de tous ses membres » ; faire de la valorisation des séances hebdomadaires et des colloques de l'Académie une composante primordiale des informations mises en ligne sur le site Internet ; renforcer la présence de l'Académie sur les réseaux sociaux ; consolider la conception et la diffusion du « *Mensuel* » et du « *Flash info* » de l'Académie ; entretenir et multiplier les relais tiers de diffusion des informations de l'Académie.

Une stratégie de communication a été définie par un groupe de travail. Il faut en 2025-2026 la partager, la mettre en discussion et commencer à l'opérationnaliser.

La refonte du site internet est un objectif majeur, avec l'aide d'une équipe d'animation, de compteurs fiables des consultations au plus près des ressources. Le comité éditorial de l'Académie (CEA) assure la coordination entre les responsables de productions éditoriales (rédacteurs en chef des supports de communication, Encyclopédie et Notes académiques...) et joue en cela un rôle clé.

Un questionnement doit avoir lieu sur les séances, produit phare de l'Académie, afin qu'il garde son attractivité. Il faut sans doute accroître les productions visuelles courtes (segmentation du visionnage des séances, interviews...). Le groupe de travail communication a fait des propositions en ce sens.

Défi n° 6 : Assurer la pérennité financière et patrimoniale de l'AAF et sa gouvernance

La situation financière de l'Académie, jusqu'à présent équilibrée, est fragile. Il faut donc développer une stratégie de recherche de moyens, poursuivre la recherche de soutiens financiers, s'appuyer sur des partenaires et des prestations, maintenir et valoriser le patrimoine. Convaincre les acteurs économiques de soutenir la rationalisation du débat public entreprise par l'AAF en devenant membres de la 4AF. Élargir ces acteurs aux domaines de l'alimentation, de la forêt et de l'environnement, à condition de disposer de nombreux partenaires dont aucun ne soit primordial en lien avec une prévention des conflits d'intérêt potentiels. Réfléchir aux atouts d'une fondation, à l'image de ce qui a été construit par d'autres académies, éventuellement la créer. Accroître de façon substantielle les subventions que nous pourrions obtenir de partenaires institutionnels et privés, avec l'aide de la « 4AF », en les ciblant sur des actions privilégiées, et sécuriser les conventions financières existantes, voire définir une politique de recherche de mécénats.

Un point essentiel est de renouveler et stabiliser l'équipe des permanents, opérer un management qui, en interne, soit plus collectif et puisse pallier les difficultés d'absence, et en externe, amplifier le rayonnement de l'Académie. La période actuelle est une période de renouvellement, de renforcement qui suppose une grande vigilance. Le renforcement de l'équipe des permanents sur la relation avec la presse, la communication et le partenariat est essentielle.

La politique d'amplification du lien à la presse, permise par un recrutement, porte ses fruits et doit s'amplifier, et il faut y mettre la connaissance au cœur des relations presse et partenariats, participer activement aux débats publics, en ces temps où la science est « discutée », il s'agit de veiller plus encore à mettre la science, la connaissance et l'expertise académique au cœur des messages de la compagnie, pour mieux éclairer les stratégies des acteurs de l'économie et des politiques publiques.

En conclusion

L'Académie poursuit un changement important et rapide de ses méthodes de travail en se dotant d'un projet stratégique 2025-2030, s'appuyant sur une politique active d'ouverture, de partenariat et de communication. L'objectif de l'Académie est d'apporter sa contribution tant aux questions sociétales vives qu'aux enjeux de demain, d'apporter des connaissances de fond pour permettre un débat reposant sur des connaissances, des expériences, l'émergence de solutions durables, sur les questions d'agriculture, d'alimentation, d'environnement, dans le contexte du changement climatique.

Les ressources comme l'Encyclopédie ou les Notes académiques ont pris leur essor. Le Mensuel un support connu mais encore à faire mieux connaître. La refonte du site internet, l'orientant vers le public marquera cette ouverture.

Le souhait de recruter et de travailler désormais plus en intersection, avec des compétences thématiques larges (y compris édition, domaine artistique...) et comportementales (aptitude au dialogue, disponibilité...), sur des sujets transversaux, discutés lors du séminaire des secrétaires de section, puis de la Commission des programmes, a permis de proposer un beau programme pour 2025-2026. S'appuyant sur des partenariats actifs, membres et permanents de l'Académie sont confiants pour s'engager résolument dans la réalisation de ce programme.

Paris, le 30 août 2025
La Secrétaire perpétuelle
Chantal Gascuel

Annexe : résumés des principaux avis et rapports 2025 de
l'Académie d'agriculture de France

Avis de l'Académie d'agriculture de France.

Ce plaidoyer a été adopté mardi 27 mai 2025 par un vote des membres de l'assemblée plénière, par 72% de oui, 2% de non, 26% d'abstentions, par rapport aux votants. Il devient donc un avis de l'Académie.

**Plaidoyer pour la transformation des systèmes alimentaires
et l'évolution des partenariats entre la France, l'Europe et l'Afrique**

À l'échelle de l'humanité, une réflexion visant à transformer les systèmes alimentaires¹ est convoquée de toute urgence pour au moins deux raisons essentielles. La première : les chaînes d'approvisionnement mondiales sont extrêmement vulnérables aux chocs, et l'insécurité alimentaire progresse alors que les disponibilités alimentaires continuent d'augmenter plus vite que la population. Ceci est bien illustré, entre autres, par la crise sanitaire de 2020, les conséquences du conflit russo-ukrainien qui perdure et celles des conflits locaux, comme en République Démocratique du Congo ou au Soudan, ainsi que par la cohabitation, partout dans le monde, de la sous-alimentation, de la mal nutrition et de la suralimentation. La deuxième raison : nos systèmes alimentaires sont générateurs de maladies d'origine alimentaire infectieuses et chroniques, de dégradations des ressources naturelles (eau, sols), de pertes de biodiversité et d'accélération des changements climatiques.

Depuis une dizaine d'années, de nombreux pays approfondissent leurs relations avec les pays africains, sur le plan de la coopération pour le développement, mais aussi de la défense², souvent en rivalité les uns avec les autres. La France³, en particulier, et plus généralement l'Union Européenne³ veulent transformer leurs relations avec l'Afrique et mettent en place des politiques de développement qui affirment un besoin d'évolution notamment pour "s'émanciper de la relation donateur-bénéficiaire" et coopérer sur un pied d'égalité. La Russie développe une stratégie de conquête du continent africain à travers des partenariats « sans conditions » et une diversité de moyens d'influence. La présence de la Chine a d'abord été économique et évolue vers une politique d'influence ; elle recherche notamment un soutien pour sa présence et ses actions dans les organisations multilatérales. Les pays du Moyen-Orient investissent massivement en Afrique. La Turquie a des visées économiques et sa présence militaire augmente rapidement. Enfin, les Etats-Unis, après un engagement multidimensionnel, viennent de « mettre sur pause » l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) et de geler quasiment toutes les aides octroyées.

L'Afrique, ou plutôt « les Afriques » compte tenu de la diversité des situations, se transforment rapidement, notamment en raison de la démographie croissante, de l'urbanisation et du développement d'une classe moyenne, de l'arrivée de nouvelles personnalités politiques, de l'influence croissante de nouveaux acteurs étatiques étrangers, mais aussi d'entreprises privées, de la disponibilité de nouveaux produits alimentaires et non alimentaires, de dégradations environnementales et de changements climatiques, de conflits locaux, d'une jeunesse hyperconnectée et ingénieuse, de l'intensification des mobilités volontaires ou subies, de liens forts entre les populations locales et les diasporas,... Ces transformations et l'instabilité des marchés agricoles affectent profondément les systèmes alimentaires africains, et la majorité de la population n'a toujours pas les moyens d'avoir accès à une alimentation diversifiée et saine. Dans un contexte international tendu et incertain, il est vraiment indispensable de faire évoluer ces systèmes alimentaires tout comme les partenariats avec les autres continents, notamment avec l'Europe.

Après réflexion et consultations, l'Académie d'Agriculture de France est convaincue qu'il existe un potentiel d'amélioration des politiques existantes et également de renouvellement de la collaboration, pour faire face aux enjeux du développement. Afin de permettre la construction de systèmes alimentaires en Afrique aptes à combattre l'insécurité alimentaire et à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes ; à structurer le développement économique et social, en particulier à créer des emplois pour la population jeune en croissance rapide ; et à éviter la dégradation des ressources naturelles, elle fait trois préconisations.

1/ Reconnaître les interdépendances réciproques entre les systèmes alimentaires africains et les systèmes alimentaires français et européens. Celles-ci sont d'ordres commerciaux mais également politiques et réglementaires.

La **reconnaissance des interdépendances** est le point de départ de la transformation des systèmes alimentaires africains, français et européens et des relations entre partenaires français et européens d'une part, et africains d'autre part. Aucun pays ne produit toute l'alimentation nécessaire à sa population. Chacun dépend des échanges régionaux et internationaux et donc des systèmes alimentaires des autres pays ou régions du monde. Par ailleurs, s'agissant des interactions entre l'Afrique d'une part, et la France et l'Europe d'autre part, on ne peut douter que les politiques agricoles et alimentaires de l'Europe ont des effets et conséquences positifs mais également négatifs sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition, les emplois et les revenus, notamment en milieu rural, et les ressources naturelles des pays africains.

Sur le plan commercial, l'Europe est le premier partenaire commercial de l'Afrique, et la France est le deuxième pays de provenance des investissements directs⁴. Les pays africains exportent vers la France et l'Europe des matières premières brutes, y compris agricoles, en franchise de droits et sans contingentement, et ils importent essentiellement des produits manufacturés ou transformés taxés. Il faut rappeler à cet égard l'importance pour de nombreux pays africains des cultures de rente et des productions agricoles non alimentaires destinées à l'exportation. Il est nécessaire de **repenser les cadres politiques de ces échanges commerciaux du côté européen⁵ comme africain.**

Sur le plan réglementaire, certaines politiques européennes vertueuses (taxe carbone à l'importation, règlement européen sur la déforestation, etc.) visent de grands pays exportateurs ne respectant pas des normes environnementales reconnues en Europe. Elles ont cependant des effets induits très négatifs sur les producteurs des pays moins avancés qui ne disposent d'aucun moyen pour appliquer ces normes. Il importe donc de **concevoir des mécanismes spécifiques permettant de diminuer ou compenser l'impact de certaines politiques françaises ou européennes quand celles-ci mettent en danger le développement de ces partenaires.** On peut citer la nouvelle stratégie Union Européenne - Afrique⁶ et l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Europe dans le monde (NDICI)⁷ de 2021.

Sur le plan politique, la reconstruction d'un échange stratégique crédible, donc transparent et équilibré est indispensable. Elle ne peut que s'appuyer sur des **mécanismes régulateurs spécifiques pour éliminer, diminuer ou compenser les impacts négatifs des politiques françaises et européennes,** au premier rang desquelles figure la politique agricole commune, **qui pèsent sur le développement des pays africains ;** à tout le moins la mise en place d'analyses d'impacts et d'outils partagés d'évaluation devraient en faire partie.

2/ S'appuyer sur les organisations régionales et les grands projets régionaux qui sont les supports de la coopération intra africaine.

De nombreux pays affichent une volonté d'atteindre la souveraineté alimentaire, et posent la question de l'échelle pertinente pour une telle ambition. On observe que la capacité d'auto-approvisionnement de la France décline⁸ et que celle de l'Europe⁹ est permise par la montée en puissance de l'agriculture de quelques pays, au prix d'une intensification des pratiques, dommageables la plupart du temps à l'environnement (eau, sols, biodiversité) et à la qualité des produits. La

¹ Un système alimentaire est formé de l'ensemble des acteurs qui concourent, à différentes échelles géographiques, à l'approvisionnement des consommateurs. C'est généralement le premier secteur économique national, avec un pilotage mixte par les marchés et les réglementations publiques. Sa fonction est essentielle en termes d'alimentation, de santé, de développement territorial et d'environnement. *Académie d'Agriculture. Fiche QUESTIONS SUR... n° 10.07.Q02 [système alimentaire.pdf](#)*

² Voir l'Afrique dans tous ses États. Rapport d'information du Sénat n° 288 (2024-2025), déposé le 29 janvier 2025.

³ <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20210322IPR00522/le-parlement-definit-une-strategie-pour-un-nouveau-partenariat-ue-afrique>

⁴ A la une d'Objectif Afrique : Les échanges commerciaux et les investissements entre la France et les pays d'Afrique subsaharienne en 2022 | Direction générale du Trésor

⁵ Lettre d'IPES Food du 3 décembre 2024 à la Présidente de la Commission Européenne et au Commissaire européen pour l'agriculture et l'alimentation.

⁶ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2021-0017_FR.html

⁷ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2023-0374_FR.html

⁸ [ETU-2023-SOUVERAINETE_ALIMENTAIRE.pdf](#)

⁹ *Souveraineté alimentaire européenne, que disent les chiffres ? / Agriculture Stratégies*

transformation des systèmes alimentaires se fait à différentes échelles spatiales, mais la souveraineté alimentaire doit être recherchée à une échelle régionale adéquate, et soucieuse de la croissance des emplois et du développement social.

En premier lieu, il s'agit **d'appuyer l'ensemble des acteurs territoriaux des chaînes de valeurs des systèmes alimentaires**. La **formation et l'accompagnement des agriculteurs et des hommes et femmes, qui prennent le risque d'entreprendre** afin de produire, transformer, transporter et vendre des produits agricoles, et leur **accès à des ressources humaines et financières**, sont indispensables. Pour cela, il est important de **conforter les organisations et dispositifs politiques et commerciaux territoriaux, nationaux et régionaux qui soutiennent leurs initiatives**, notamment les infrastructures publiques et privées de financement et d'équipements pour l'énergie, le stockage, le transport, et la commercialisation de la production agricole. Et cela suppose de renforcer les coopérations entre les organisations de la société civile.

En second lieu, le **renforcement des capacités régionales de recherche et d'enseignement supérieur, en particulier celui des centres régionaux d'excellence**, peut faciliter la production de connaissances appropriées à la diversité des situations agro-pédologiques, aux menaces du changement climatique, et aux défis de la croissance démographique. Ainsi, les dispositifs en partenariat et laboratoires mixtes internationaux doivent être soutenus dans cette perspective de renforcement d'une recherche au service du développement et des transformations indispensables à la durabilité des systèmes alimentaires. **L'équité dans la conception des programmes de recherche et le partage des résultats** sont des principes essentiels du partenariat scientifique. En particulier, leur **mise à disposition dans des politiques ambitieuses de formation des jeunes générations** est une nécessité absolue.

En troisième lieu, il est important de **soutenir**, dans le contexte causé par le réchauffement climatique, sur la base des expériences réussies, les efforts à l'échelle régionale en matière de **gestion de l'eau par bassins hydrographiques** (y compris transfrontaliers), **d'aménagements de conservation des eaux et des sols, d'évolution des pratiques agricoles, de grands projets de lutte contre la désertification** (ex : ceinture verte), **de développement d'infrastructures et de marchés, et d'échanges régionaux et inter-régionaux**.

Enfin, **le développement et l'accompagnement de proximité des acteurs politiques, économiques et sociaux des territoires et des filières ainsi que l'information des consommateurs**, sont essentiels pour les rendre capables de croître de manière durable, de créer de l'intelligence collective, de résister à la concurrence des grandes entreprises, et d'impulser une dynamique de transformation des systèmes alimentaires.

3/ S'engager dans une réflexion prospective, à plusieurs échelles spatiales et temporelles, sur les avenir des agricultures et plus largement des systèmes alimentaires et des conditions de vie dans les territoires ruraux en Afrique et en Europe. C'est l'une des recommandations du groupe stratégique « agriculture durable et systèmes alimentaires » d'Africa-Europe Foundation.

La réflexion prospective est un exercice d'anticipation qui permet de penser et agir autrement et d'éclairer l'action présente à la lumière de futurs probables ou souhaitables. Elle construit des passerelles entre différents acteurs et secteurs et constitue un laboratoire de politiques publiques permettant l'élaboration de politiques et de stratégies à moyen et long terme répondant aux demandes.

La transformation des systèmes alimentaires est une action de long terme. Les incertitudes - politiques, économiques, climatiques, sanitaires - sont désormais le lot commun des relations internationales. Une **réflexion prospective est proposée prenant en compte les objectifs du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PPDA) 2026-2035 de l'Union Africaine dans l'esprit de la Déclaration de Malabo et d'autres déclarations internationales, comme celles sur le climat, la biodiversité ou la dégradation des terres**. La transformation des systèmes alimentaires et la préservation des espaces ruraux africains sera d'autant moins aboutie qu'en auront été négligées en amont les conséquences environnementales. Cette prise en compte permettrait à la fois de valoriser les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) et de faire évoluer les pratiques des États et des entreprises européennes vers un respect de ces stratégies.

Une réflexion prospective pourrait **mobiliser des hommes et femmes des pays d'Afrique et d'Europe**, en particulier les « réformateurs de l'intérieur », respecter les diversités culturelles, l'écoute mutuelle et la prise en compte des besoins de toutes les parties prenantes. Elle devrait être **largement ouverte aux acteurs publics et privés, aux représentants des petits agriculteurs, et ainsi offrir un espace de débat large et ouvert**.

Dans l'esprit de ces trois domaines de recommandations, nous incitons à développer ensemble une vision et un plan d'actions **visant à faciliter la transformation des systèmes alimentaires en Afrique comme en Europe**. Cette nouvelle vision repose sur des **relations équilibrées, impliquant des acteurs publics et privés, est attentive à la diversité des situations locales et régionales comme des systèmes de production, met en avant les complémentarités entre des formes locales d'entrepreneuriat et la grande majorité des petites exploitations familiales qui constituent l'activité agricole et nourricière en Afrique**. Nous plaçons pour un **renouvellement des termes et modalités de l'aide publique au développement résultant de l'adoption d'une attitude d'accompagnement respectueuse des attentes et des engagements de chacun des partenaires**.

La méthode de travail

En 2024, la présidente de l'Académie d'Agriculture de France, Marion Guillou, a donné pour objectif à l'Académie de réfléchir aux nouveaux champs et modalités de partenariat qui pourraient être développés entre les pays, institutions et organisations du continent africain, la France et plus largement la Commission Européenne et les pays de l'Union Européenne, pour contribuer à la transformation des systèmes alimentaires africains d'une façon qui réponde mieux aux attentes de chacun de partenaires.

Pour lancer la réflexion, Mr Ibrahim Assane Mayaki, ancien Premier ministre de la République du Niger et envoyé spécial de l'Union africaine pour les systèmes alimentaires, est intervenu lors de la séance de réception des nouveaux membres et d'installation du bureau de l'Académie. Ensuite, la présidente et le ministre Pape Abdoulaye Seck ont constitué un groupe de travail et ont pris l'initiative de rassembler, pour un webinaire qui s'est tenu le 25 mars 2024, un groupe de membres associés africains et de membres français de l'Académie d'Agriculture. Ils ont réfléchi ensemble au plaidoyer qui pourrait convaincre les décideurs sur la nécessité et l'urgence d'accorder un poids plus significatif de la coopération Europe-Afrique pour la transformation des systèmes alimentaires ainsi que de mettre en place de nouvelles approches du partenariat. À la suite de ce webinaire, une première version d'un plaidoyer a été écrite et envoyée aux sections de l'Académie et à des étudiants. Les sections ont commenté le document et un dialogue s'est tenu en octobre 2024 à Montpellier entre d'une part, la présidente de l'Académie et des membres du groupe de travail, et d'autre part, une centaine d'étudiants ingénieurs de l'Institut Agro et de doctorants internationaux et français réunis par l'IAM de Montpellier. Ce dialogue s'est poursuivi avec l'intervention de deux grands témoins, Ibrahim Assane Mayaki, et Franck Martial Takamgang, représentant du Programme PCP-AFOP du Cameroun (Programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches). Une seconde version du plaidoyer a été rédigée. Enfin, en février 2025, l'Académie a organisé avec l'Agence Française de Développement et ses partenaires africains une conférence destinée à lui permettre d'écouter leurs réactions au projet de plaidoyer, de prendre connaissance de leurs propres visions et réalisations dans le domaine des systèmes alimentaires pour faire évoluer positivement les modalités de la coopération en faveur du développement agricole.

L'élevage intensif en France peut-il être durable ?

Quelle conciliation entre producteurs, citoyens et consommateurs ?

Résumé exécutif

Depuis les domestications du Néolithique, l'élevage s'est intensifié et a permis d'augmenter considérablement la production par animal, par unité de surface et par travailleur. Il a contribué au développement et à l'épanouissement des sociétés humaines. Cependant, des limites sont apparues progressivement dans les trois piliers de la durabilité (économie, environnement et société) pour un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, notamment dans le cas des systèmes d'élevage dits « intensifs ».

La présentation de définitions et la discussion de termes pour qualifier les élevages est le préalable à toute réflexion ultérieure. Ainsi, le terme « intensif » peut recouvrir plusieurs définitions selon l'importance des intrants, ou des capitaux et de la force de travail mobilisés pour produire. Mais le qualificatif « intensif » est souvent utilisé pour qualifier l'élevage en bâtiment et le plus souvent en claustration. La « taille des exploitations » est un critère qui traduit la surface agricole, ou un nombre d'animaux utilisés, mais la notion de « grande » ou « industrielle » est très dépendante des pays dans lesquels elles sont implantées. La qualification « d'exploitation familiale », elle aussi très dépendante du pays, n'est pas forcément reliée aux deux définitions précédentes. Le terme de « concentration » se rapporte essentiellement au territoire. Il est aussi associé à celui de « spécialisation » qui peut qualifier aussi bien l'exploitation elle-même que le territoire dans lequel elle est implantée avec d'autres structures du même type.

Il est fait ensuite plusieurs constats. En premier lieu, il y a une divergence croissante entre production et consommation de produits animaux en France. Même s'il existe de grandes différences entre les filières dans le rapport entre les deux, pour plusieurs types de produits animaux, les viandes en particulier, la production nationale ne couvre déjà plus la consommation. Pour presque toutes les filières, la production est en recul depuis plusieurs années. La consommation de produits animaux, en revanche, n'a que faiblement diminué mais a évolué différemment selon les viandes : celle de bovins et ovins est en baisse sensible tandis que celles de porc, mais surtout de volailles et de poisson ont fortement augmenté. Dans toutes les filières, l'augmentation de la restauration hors domicile s'accompagne d'une descente en gamme des viandes utilisées et de produits moins chers. Quelles que soient les évolutions de la consommation, les consommateurs, par leurs actes, sont un des moteurs essentiels des évolutions à moyen et long termes des systèmes d'élevage.

En second lieu, il est rappelé la forte contribution de l'élevage à l'alimentation humaine. Les produits animaux sont des aliments riches sur le plan nutritionnel. Des recommandations nutritionnelles visent actuellement à réduire la consommation de viande surtout chez les gros mangeurs, afin de limiter les risques d'une consommation excessive, tout en profitant de leurs apports intéressants et importants en micronutriments. Dans ce domaine, il est rapporté que les qualités nutritionnelle, technologique et organoleptique des produits issus d'élevage intensifs peuvent être inférieures à celles des élevages plus extensifs.

En troisième lieu, l'image de l'élevage et, dans une moindre mesure, des éleveurs s'est dégradée dans la société, et des interrogations sont formulées quant à la pertinence et la nécessité du maintien de l'élevage intensif à l'avenir. Cette remise en cause de l'élevage touche le métier d'éleveur, devenu public sous le regard permanent de la société. Alors que l'éleveur souhaite s'épanouir dans son travail, gagner correctement sa vie et avoir un successeur, il est soumis aux critiques parce qu'il utilise, pour son métier, beaucoup d'espace et de ressources naturelles, considérées comme des biens communs. La sensibilité des éleveurs aux critiques concernant la durabilité de leurs exploitations, associée aux difficultés économiques rencontrées, met en danger le renouvellement des générations.

Enfin et d'une manière plus large que le seul hexagone, il semble que des élevages « intensifs » sont indispensables pour répondre à une demande mondiale toujours anticipée à la hausse, mais que ceux-ci doivent évoluer, en France comme ailleurs, pour répondre à la critique de non-durabilité. De nombreuses prospectives ont été réalisées depuis plus d'une décennie pour essayer de décrire les scénarios d'évolution permettant de faire coïncider production et consommation des aliments en veillant à ne pas dépasser les limites planétaires. Toutes conduisent à proposer une réduction de la consommation des produits animaux pour limiter l'impact de leur production sur la planète, surtout dans les pays qui les consomment en grande quantité dans des proportions variables et avec deux options opposées : moins de ruminants au titre de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, ou moins de monogastriques au titre de la compétition avec l'humain pour l'usage des terres. Dans tous les cas, le maintien d'élevages techniquement performants doit permettre de produire de manière durable en France et en Europe pour ne pas importer du non durable d'ailleurs.

Le diagnostic porté pour chaque pilier de la durabilité, production par production, montre d'abord que l'élevage intensif dispose d'atouts et rend des services. Il permet de produire des aliments à prix abordable, contribue de manière déterminante à la vitalité de certains territoires et, sur le plan environnemental, montre une moindre empreinte par kilogramme de produit. Mais ce diagnostic montre aussi que la situation économique des systèmes est hétérogène et souvent incertaine, sur le moyen comme sur le long terme, et ce malgré les promesses de la « montée en gamme » et de la recherche de la « compétitivité hors prix ». Cette situation est le fait notamment d'une concurrence accrue avec d'autres pays, biaisée par des règles inégales pour la production des produits animaux. Toujours sur ce pilier économique et sociétal, la très forte spécialisation des productions, qui utilise la sélection génétique sur un petit nombre de caractères, est un risque à moyen terme, notamment face à des exigences croissantes concernant le bien-être animal et la place des éleveurs et des élevages au sein des systèmes agri-alimentaires et plus généralement de la société. Les questions des relations entre santé animale et santé humaine font aussi débat dans le cadre des élevages intensifs. Ils permettent une meilleure maîtrise des conditions de milieu et des intrants médicamenteux, mais favorisent la transmission de maladies entre congénères en rassemblant un grand nombre d'animaux au même endroit.

Enfin, les élevages intensifs ont un fort impact sur l'environnement à cause d'émissions azotées dans l'air et dans l'eau, de gaz à effet de serre ou de composés chimiques, et des effets indirects de la production de l'alimentation animale sur la biodiversité, la santé et la consommation de ressources. Ces questions environnementales sont très présentes actuellement dans les débats publics et se focalisent beaucoup sur l'importance de la fermentation entérique et des émissions de méthane, un puissant gaz à effet de serre. Dans ce pilier environnemental, il faut constater que l'élevage intensif a perdu en grande partie, du fait de sa forte spécialisation, son rôle écologique de recycleur et qu'une bonne partie des critiques rencontrées viennent de cette évolution. Enfin, pour l'environnement ou la santé humaine, on constate des « coûts cachés » qui ne sont pas pris en compte dans le prix des aliments qu'on consomme.

Les considérations précédentes montrent que les élevages doivent absolument, et fortement, évoluer par rapport à ce que l'on connaît aujourd'hui pour continuer à produire des aliments nutritifs tout en se transformant profondément vers plus de durabilité. Plusieurs trajectoires de progrès sont identifiées pour améliorer la durabilité de ces systèmes intensifs sur les trois piliers de la durabilité.

Dans le pilier économique, il y a lieu de se protéger des importations moins-disantes, dont les produits sont surtout présents dans les aliments ultra-transformés et dans la restauration hors domicile, et créer de la valeur pour les produits, notamment en établissant et/ou consolidant des nouveaux échanges de confiance entre consommateurs et producteurs. La conception et le financement de bâtiments en rupture avec l'existant pour le bien-être de l'animal et de l'éleveur est une trajectoire indispensable à suivre. Dans le pilier environnemental, la réduction des émissions de méthane par les ruminants est une priorité, tout en ne négligeant pas la recherche de progrès pour d'autres éléments. Une meilleure gestion des effluents d'élevage permettrait de tendre vers le bouclage des cycles de l'azote et du phosphore.

Mais c'est une approche systémique, plus globale, aux niveaux de l'exploitation agricole, des filières et du territoire, considérant alors l'ensemble du système agri-alimentaire, qui permettra de faire des progrès réels de durabilité. Elle doit associer les consommateurs et les citoyens pour définir une sorte de pacte sociétal. Les propositions d'évolutions vers un élevage mieux intégré au territoire, associant une désintensification et une certaine déspecialisation de certains territoires dans une démarche agroécologique, permettrait de maximiser les recyclages de biomasse au niveau des exploitations et de coupler plus

étroitement l'élevage et les cultures au sein des territoires. L'enjeu est donc, à moyen et long terme, de repenser le modèle agricole pour espérer aboutir à cette meilleure durabilité de l'élevage intensif.

Il s'agit de trouver des trajectoires consensuelles d'évolution des élevages intensifs en France. L'élevage français souffre. La production régresse, le nombre d'éleveurs ou de candidats à l'installation également, et les importations augmentent alors que nous disposons de l'un des plus importants potentiels de production d'Europe.

De nombreuses pistes et outils, évoquées dans le document, sont disponibles pour ces évolutions, actionnables pour certains à court terme dans les systèmes actuels ou d'ores et déjà mis en œuvre sur le terrain. D'autres seront disponibles à moyen terme. L'accélération et la généralisation de leur déploiement permettrait de conduire rapidement à une diminution de l'empreinte environnementale de l'élevage, ainsi qu'à l'amélioration du bien-être des animaux et des conditions de travail des éleveurs. Dans le même temps la recherche de compétitivité par les éleveurs et les filières restera de mise. Ces transitions ne peuvent pas s'effectuer au détriment de la compétitivité des élevages. Des politiques publiques ambitieuses et tendues vers ces objectifs sont indispensables pour y parvenir.

Ces évolutions devraient être des étapes vers une transition plus ambitieuse afin d'aboutir réellement à des élevages associant étroitement, au niveau de l'exploitation, de groupes d'exploitations ou d'une petite région, productions animales et végétales diversifiées, conduites selon les principes de l'agroécologie dans le cadre d'agroécosystèmes nourriciers, séquestrant du carbone, protégeant ou restaurant la biodiversité et conduisant à une eau et de l'air de qualité.

Pour une gouvernance foncière agricole renouvelée, intégrée et décentralisée

Résumé exécutif

Un foncier agricole sous tension

La surface agricole utilisée (SAU) occupe un peu plus de la moitié du territoire métropolitain¹⁰ et concerne directement environ quatre millions de propriétaires fonciers et 390 000 exploitants agricoles (en 2020), un nombre en forte baisse sous l'effet de la restructuration de l'appareil de production dont le foncier est le support essentiel. Devenu un groupe social minoritaire au sein des campagnes, les agriculteurs voient leur contrôle sur le foncier être progressivement remis en cause par l'installation de nouvelles catégories socio-professionnelles et le renouvellement de la population résidentielle¹¹. À l'écoute de leurs administrés mais aussi en tant que porteurs de l'intérêt général, les élus des collectivités territoriales se sentent responsables de l'arbitrage entre des usages concurrents du foncier. Tirillée par des intentions d'action divergentes, la gestion d'un foncier agricole aux utilités plurielles soulève de multiples enjeux d'ordre économique, social et environnemental.

Traditionnellement, les politiques foncières ont assuré la régulation de l'accès à la terre agricole, en tant que bien foncier, objet de propriété et d'appropriation. Au nom du « bon usage » des sols agricoles, substrat vivant et support de l'activité de production agricole et alimentaire, une large prise de conscience s'est opérée au sein de la société, inquiète des atteintes à son environnement et soucieuse de le protéger. Du fait de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, de la déprise agricole et de l'extension des friches, mais également en raison de la dégradation du potentiel de fertilité et de la perte de biodiversité, la ressource foncière agricole est en situation d'alerte. Au niveau européen, une réflexion est engagée en vue de définir un cadre juridique pour la protection et l'utilisation durable des sols¹² ; en France, la mise en œuvre de stratégies visant un objectif de « sobriété foncière » entend limiter au maximum la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers... Pourtant l'élaboration d'une grande loi qui traiterait du foncier agricole dans ses multiples dimensions n'est toujours pas à l'ordre du jour. À cet égard, les mesures avancées par la « loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture »¹³ n'apportent que des réponses partielles, faute de considérer la gouvernance du foncier agricole dans une vision élargie correspondant aux évolutions en cours et aux attentes légitimes qui s'expriment.

Sans prétendre combler un tel manque, le rapport analyse la gouvernance foncière dans la complexité du fonctionnement de ses missions et de ses instances. Du fait de l'ouverture de la décision à une pluralité d'acteurs, publics et privés, porteurs d'une diversité d'intérêts, la gouvernance foncière ne serait-elle pas devenue un sujet éminemment politique ? Dès lors, comment concevoir la remise à plat du mode de pilotage d'un foncier devenu multifonctionnel ? Ne serait-il pas temps d'élaborer une vision stratégique des usages du foncier qui serait décidée collectivement à l'échelle des territoires ? Telles sont quelques-unes des questions abordées par un groupe de travail de l'Académie d'agriculture, composé de membres de formations et d'horizons professionnels divers. Pour étayer l'analyse, le groupe a voulu s'entourer de l'avis d'experts spécialistes du sujet et a souhaité auditionner des représentants de la profession agricole, des élus des collectivités territoriales, ainsi que des responsables d'opérateurs institutionnels. Ces entretiens qui expriment une relative diversité de points de vue ont été rassemblés dans un second tome.

Une gouvernance devenue obsolète et fragmentée

Sous l'effet de changements d'ordre institutionnel et organisationnel, la gouvernance foncière n'a cessé de se complexifier.

Mise en place par les lois de modernisation agricole (1960-1962), et dans le cadre la cogestion État/profession agricole, pour porter la défense du modèle de l'agriculture familiale, la gouvernance du foncier agricole a longtemps reposé sur trois piliers : le statut du fermage (adopté en 1946), le contrôle des structures, les SAFER investies d'une mission réorganisatrice des exploitations. Le rapport dresse le bilan de leur rôle en soulignant leur faible capacité d'adaptation par rapport aux réalités de l'élargissement accéléré des exploitations, de l'essor du phénomène sociétaire, et de l'émergence de nouveaux modes d'organisation du travail (ainsi de la délégation intégrale de travaux agricoles) qui ont rendu plus difficile la régulation du marché des terres agricoles, en propriété comme en jouissance. Ces dispositifs sont l'objet de critiques de la part des exploitants agricoles comme des propriétaires fonciers : le rôle décroissant du contrôle des structures, jugé générateur de contentieux, signale son manque d'efficacité ; le statut du fermage ne permet pas de résoudre les difficultés d'évaluation du bail, notamment lors de son renouvellement ou de la transmission de l'exploitation. Si l'utilité des SAFER n'est pas remise en cause par la profession agricole, la légitimité de leur rôle de « marchands de biens » suscite des interrogations. L'élargissement de leurs missions, entériné par la loi d'avenir (2014), est en soi révélateur des attentes en matière de protection de l'environnement et d'accompagnement des projets fonciers de la part des collectivités territoriales.

À présent, l'agriculture est confrontée à l'impératif de satisfaire à l'exigence d'une triple performance économique, sociale et environnementale, ce qui implique de repenser, une gouvernance foncière transversale et globale, en mesure de répondre aux enjeux des transitions climatique et environnementale, et de la préservation des sols agricoles, en quantité et en qualité. La rénovation attendue ne peut se suffire d'un travail de rationalisation et de simplification, exigé par l'empilement des normes réglementaires, elle demande une intégration plus cohérente de ses objectifs dans le contexte d'une action publique territoriale, dont les principes et les modalités ont été redéfinis par la décentralisation politique et la recomposition de l'administration territoriale (Loi NOTRe, 2015). Dans cette perspective, le rapport avance une série de propositions cohérentes entre elles, comme autant de conditions permettant de refonder les bases d'une gouvernance unifiée.

Propositions pour une gouvernance foncière renouvelée, intégrée et décentralisée

Un préalable : l'émergence d'une vision commune de l'avenir de l'agriculture

¹⁰ Selon l'enquête *Teruti*, en 2022, plus de la moitié de la France métropolitaine est constituée de sols agricoles. Entre 1982 et 2022, la part des terres agricoles a reculé pour passer de 54,8 % à 50,4 % du territoire.

¹¹ Bertrand Hervieu, Le nouveau visage de l'agriculture française. (Démographie, sociologie, sociabilité), In *Après-demain - N° 72 (1er trimestre 2025)*

¹² Questions et réponses concernant une directive relative à la surveillance et à la résilience des sols, Brussels, le 5 juillet 2023, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_23_3637

¹³ [Loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture.](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051368091)

Pour avoir une chance d'aboutir, l'entreprise de rénovation doit reposer sur une vision commune de l'avenir de l'agriculture, en quelque sorte un nouveau pacte social entre l'agriculture et la Nation. Cette condition préalable reconnaîtrait la place centrale de l'agriculture dans l'économie et la société, ainsi que le lien fondamental de cette activité avec le sol et les territoires. Un premier pas en ce sens a été franchi par l'adoption de la LOA dont l'article 1^{er} consacre « la protection, la valorisation et le développement de l'agriculture » au nom d'un « intérêt général majeur ».

Cette vision commune invite :

- à redéfinir le périmètre de l'activité agricole, et par voie de conséquence, le métier d'agriculteur et la reconnaissance de sa place dans la société (par un élargissement de la définition juridique des activités agricoles qui prendrait en compte les nouvelles fonctionnalités environnementales de l'agriculture) ;
- à repenser l'association du capital et du travail en agriculture afin de permettre un partage des nouvelles valeurs créées entre la propriété foncière et l'exploitation (création d'un GFA territorial, réforme du statut du fermage) ;
- à assurer le financement des nouvelles fonctionnalités de l'agriculture (entretien des écosystèmes), par la mise en place d'une compensation territoriale qui serait l'affaire de tous les acteurs du territoire (collectivités, conservatoires, SAFER, syndicats professionnels, associations, Direction départementale des territoires...), tenus de s'entendre et de coopérer.

Une gouvernance foncière unifiée : le périmètre d'action de la gouvernance

La mise en place d'un *Schéma local de cohérence territoriale* installerait l'agriculture comme l'élément central de la planification. L'intérêt de formaliser et de généraliser l'adoption d'un document intégrateur des politiques publiques répondrait aux exigences d'une part, d'une planification plus globale et moins fragmentée, d'autre part, d'une planification tant quantitative que qualitative, déclinée sous forme d'objectifs. Sous l'appellation *Schéma local de mise en cohérence territoriale*, cet instrument d'action publique constituerait un cadre juridique unifié, opposable juridiquement, sur lequel les élus territoriaux devraient appuyer leur action.

Une gouvernance foncière décentralisée : le choix de l'échelon

Quel serait le bon échelon territorial pour élaborer un tel *Schéma local de mise en cohérence territoriale* ? La question est primordiale car elle revient à s'interroger sur le statut de l'instance responsable et sa légitimité démocratique. De l'avis des personnalités auditionnées, la bonne échelle de gouvernance est celle de la proximité, entendue en termes de fonctionnement social. L'émiettement du maillage communal écarte l'éventualité de retenir ce niveau local. Les intercommunalités, issues de l'association volontaire de collectivités locales, constitueraient un cadre plus approprié par leur assise territoriale. La mise en œuvre d'une démarche ascendante prenant appui sur l'échelon intercommunal ne remettrait aucunement en cause le rôle stratégique et intégrateur des politiques publiques, tel que celui joué par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

L'articulation centralisation/décentralisation et le rôle de l'État

Quel rôle doit être dévolu à l'État par rapport aux collectivités locales ? La question est d'importance, elle est revenue avec insistance au cours des auditions et a soulevé une divergence d'opinion au sein du groupe. Si la démarche ascendante mérite d'être pleinement encouragée, parce qu'elle favorise la démocratie participative locale, il appartient à l'État de s'assurer que la protection de l'agriculture est traitée comme étant d'intérêt général majeur. C'est pourquoi, l'État et ses services déconcentrés doivent vérifier que ces *Schémas de cohérence* ne contreviennent pas aux grandes orientations régionales, nationales ou européennes.

Pour une gouvernance foncière représentative et participative

La logique territoriale exige de prendre en compte l'ensemble des fonctions économique, sociale, environnementale de l'espace. Par suite, les représentants de la profession agricole, via les syndicats représentatifs, ou les chambres d'agriculture, devraient être pleinement associés à la conception de ce *Schéma local de cohérence territoriale*, et la procédure d'avis conformes sur tous sujets en lien avec l'agriculture serait de nature à préserver leurs prérogatives.

Pour une gouvernance simplifiée : la rationalisation des instruments et des modes d'action

Une rationalisation de l'action publique paraît salubre afin de gagner en lisibilité, en prévisibilité, et en sécurité juridique. Cette simplification pourrait se faire en fusionnant les trois instances de régulation (SAFER, contrôle des structures, loi *Sempastous*), et en confiant au seul Préfet (région ou département) le soin de prendre la décision administrative après avis du comité technique de la SAFER qui instruirait le dossier.

Cette organisation simplifiée concernerait l'ensemble des opérations qui réalisent un transfert des exploitations détenues en propriété ou en jouissance : marché immobilier agricole, marché des parts sociétés agricoles, location de terres agricoles, recours à des entreprises de travaux agricoles. Il s'agirait de glisser d'un contrôle du simple fait d'exploiter à un contrôle de l'usage des biens qu'implique la réorientation du droit rural vers le modèle d'une agriculture vertueuse amorcée par la loi d'avenir de 2014. La simplification proposée permettrait de confronter un projet d'installation, de réunion ou d'agrandissement d'une exploitation agricole avec le projet de territoire décliné dans le *Schéma local de mise en cohérence territoriale*.

Le rapport préconise de remplacer les structures devenues obsolètes par une organisation simplifiée articulant les dispositions suivantes :

- une institution de décision politique locale capable de fixer un cap commun dans un document respectant les objectifs globaux favorisant ainsi une approche territoriale de la gouvernance foncière : la mise en place d'un *Schéma local de cohérence territoriale*, élaboré par la collectivité locale.
- une validation par l'État de ce document juridique contraignant afin d'inscrire cette démocratie participative locale dans le cadre général ;
- un opérateur unique, guichet unique, capable d'instruire les dossiers individuels d'accès au foncier agricole ;
- une autorisation administrative foncière agricole unique délivrée par l'État après avis de l'opérateur.